

POLICE MAGAZINE

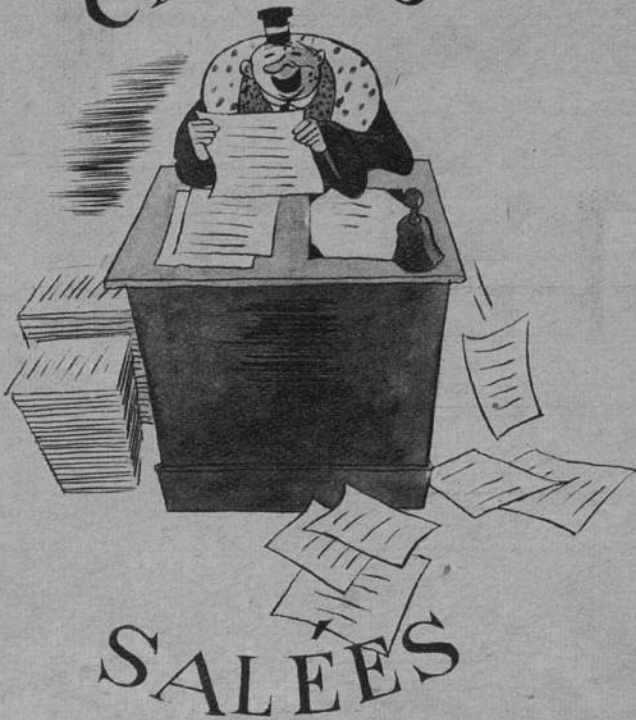
Le départ ^{des} relégués ^{pour le} bagne



Lire, pages 8, 9, 10 et 11, la suite du reportage de notre envoyé spécial, PIERRE DESCLAUX, avec de nouveaux et sensationnels détails.

Ci-dessus : l'embarquement sur le quai de Saint-Martin-de-Ré. (Photo Nyl.)

CAUSES



L'amour et l'argent.

C'est, pourrait-on oser, une « jument de retour » qui vient s'asseoir en fin d'audience au banc d'infamie.

Elle passe tout à la fin, car son avocat, M^e Pascal X..., plaide à Versailles. Il est arrivé comme le président aller prononcer le « ouf ! » sacramentel. On examinera donc le cas de la fille.

Vous avez trente deux ans. Vous vous appelez Noémie, Victorine, vous êtes connue dans le monde où l'on s'amuse sous le sobriquet de la « Belle-en-cuisse ». Hum ! ça dit bien que ça veut dire, et ce serait vraiment faire preuve de mauvaise volonté que de n'en déduire votre profession... libérale...

Au surplus, votre « sommier », et le mot est ici diablement symbolique, recèle cinq condamnations pour vol et escroquerie, ou, si l'on préfère, entolage... Cette fois, il s'agit ?... Eh bien, il s'agit d'une affaire similaire, une réplique des cinq autres... Décidément, vous êtes une fille d'habitudes. L'ennui, pour vous, c'est que, les ayant prises mauvaises, il peut vous en coûter aujourd'hui la relégation... Nous allons entendre le témoin.

Celui-ci est un petit bonhomme au nez crochu, avec des moustaches à la Hitler, un menton en galoche, et une chevelure d'un si beau noir brillant que l'on se demande s'il la passe chaque matin au cirage ?

Il porte malheureusement un drôle de complet vert-bouteille et des ribouis trop longs sous des guêtres trop courtes. En sus, un petit ventre qui pointe, sans doute pour faire valoir la chaîne de montre en or qui s'y étale.

Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de se dire marchand d'antiquités et de faire un exposé fort net de ses brèves relations avec la « Belle-en-cuisse ».

Ce qui m'étonne dans cette affaire, messieurs, c'est que je n'ai été volé qu'à ma troisième entrevue avec « Madame ». Oui, je l'avais remarquée dans un petit bar de la rue Fontaine, je l'emmenai après avoir convenu d'un prix avec elle...

Oh ! un prix ! Trente francs ! Vous n'allez tout de même pas prétendre, s'écrie l'inculpé, que j'ai marché pour trente francs... Voyons, monsieur !

Mais, fait l'autre, interloqué... Mais je vous ai remis...

Rien du tout. Peut-être un peu de monnaie pour mon taxi... Enfin, la question n'est pas de savoir ce que vous avez reçu ce jour-là, déclare le président.

Ah ! pardon, fait la fille... Ce jour-là, je m'ai donnée à l'œil... Ça, il faut qu'on le sache...

A l'œil, plus trente francs, rectifie le témoin... Mais, passons. J'avais donné rendez-vous pour le mercredi suivant à « Madame » et les faits se répétèrent de la même manière... Je lui remis cependant un peu plus : Trente-cinq francs !

Parbleu ! c'était justement le jour où les taxis venaient d'augmenter...

A la troisième reprise, poursuit l'échaudé, là, je l'avoue, il ne fut plus question entre nous deux de cette vilaine question d'argent. « Madame » qui semblait m'avoir pris en amitié, ce qui, dans ce genre de relations, est assez

rare, « madame » me dit : « Écoute, mon gros, ce soir nous allons nous en donner. Je ne te réclamerai pas un sou.

Pas même mon taxi ! clame de sa place la douce Victorine, qui décidément tient à mettre les choses au point.

« Seulement — et cette dernière phrase, messieurs les juges, je ne pouvais pas la prendre au sérieux, vous le verrez bien vite — seulement, si tu ne me procures pas... entière satisfaction (je gaze, n'est-ce pas ? à cause des oreilles chastes) eh bien, ça te coûtera mille francs ! »

Selon vous, ce marché constituait donc une sorte de plaianterie, enfin une de ces boutades appropriées aux... circonstances, émet M. le président.

Oh ! sans aucun doute ! Pensez donc, j'avais payé madame trente francs lors des rencontres précédentes et elle parlait de mille...

Bref, il a cru, c'est idiot, que je l'avais monté pour ses

beaux yeux, glapit encore la Belle-en-cuisse. Y a tout de même des cinglés sur la terre !

Vous ne valiez tout de même pas une somme de cette importance, riposte le marchand d'antiquités.

Et, comme la réplique sort déjà des lèvres de la prévenue, menaçant de prolonger l'incident :

En voilà assez, clame M. le président avec quelques coups de règle bien frappés sur son bureau. Finissons-en avec cette discussion.

Marque d'autorité qui a pour effet de rendre la parole à qui de droit.

Je répondis donc à « Madame », repart le témoin que tout se passerait selon ses desirs, et nous poursuivîmes l'entretien jusqu'aux environs de minuit. A ce moment je passai dans le cabinet de toilette, puis je revins m'habiller dans la chambre où ma compagne s'était endormie, et je m'en allai.

Une fois dehors, il me vint à l'idée de vérifier mon portefeuille. Il y manquait dix billets de cent francs.

Qui vous avaient été volés pendant votre passage dans la pièce voisine ?

J'en suis convaincu.

Merci, monsieur ; allez vous asseoir. La défense de la Belle-en-cuisse sera, on le devine, des plus logique.

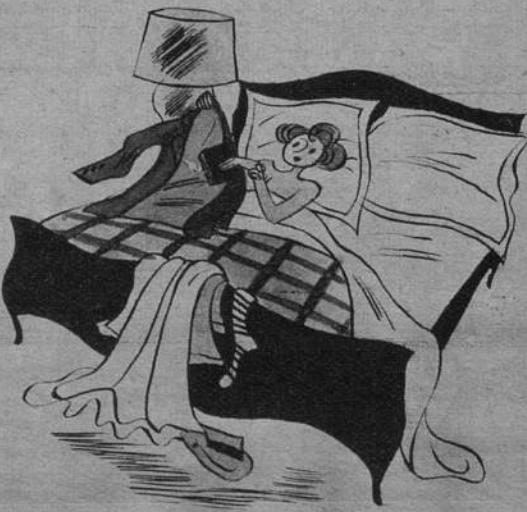
Monsieur s'est montré au-dessous de tout. Il l'a dit lui-même, je lui avais proposé un marché dont il n'a pu tenir la clause essentielle... Pour éviter toute discussion, je me suis payée. Si j'avais été l'entôleuse que l'on prétend, j'aurais volé le portefeuille Or, je pensais si bien avoir raison que j'attendis son départ en toute sérénité.

Au surplus, ajoute l'avocat, le fait par le plaignant d'avoir quitté l'hôtel sans alerter le patron, est la preuve légale de l'innocence de ma cliente. Le monsieur qui monte et ressort sans rien signaler n'a plus aucun droit rétroactif... C'est de jurisprudence constante...

Cette thèse ayant été admise par le Tribunal, la Belle-en-cuisse sort acquittée... Elle n'en espérait pas tant !

A la New-Yorkaise.

Tandis que le soleil se couchait lentement derrière les monstrueux buildings,



Mrs. Koggs, — Lillian, pour les messieurs, — se libérait de l'étreinte furtive mais passionnée de son jeune et nouvel amant, un danseur nègre, ou peu s'en faut, du Lotton-Club de Broadway.

Le dernier baiser sur les lèvres, alors que les mains frémissantes s'accrochent, essayant de retenir... retenir ce bonheur qui n'est qu'un rêve lorsqu'il ne peut-être empoigné... selon le philosophe, et puis la séparation allait se faire ; cassure, petite mort, douleur provisoire... quand une silhouette athlétique, surmontée de la casquette bien connue du policeman, s'encadra entre les buissons soudainement écartés qui servaient de paravent au couple en mal d'amour.

Vous avez, dit avec le plus grand calme le représentant de la loi, oublié sans doute l'un et l'autre que ce jardin est un lieu public.

Mais désert, constata Mrs. Koggs. Et nous étions bien cachés !

S'il avait été vraiment aussi désert que vous le dites, vous n'auriez pas pris la précaution de vous dissimuler comme vous l'avez fait, répliqua le policeman, et votre abri n'était cependant pas de tout repos, puisque je vous ai découverts.

Alors ? fit l'artiste de couleur, en tremblant un peu. Que va-t-il nous arriver ?

C'est très simple. Je vais prendre votre nom, votre adresse, et faire un rapport.

C'est encore plus simple, fit Mrs. Koggs en se relevant pour défriser sa jupe, ce gentleman est mon mari ! Alors, vous auriez l'intention de traîner devant le tribunal deux époux auxquels le printemps a inspiré un regain d'amour conjugal ?

L'agent suçait la mine de son crayon avec embarras.

Hum ! Vous êtes unis par le mariage ? murmura-t-il. La chose peut-être prise en considération...

Ah ! je dirai même, Sir, qu'elle est parfaitement normale, reprit Mrs. Koggs, pleine d'assurance.

C'est selon... Moi, j'ai vu !

Qu'avez-vous vu ? Dites-le...

J'ai vu des gestes qui, exécutés en un lieu public, même par des conjoints, ne sont pas très convenables.

Un baiser ?...

Hum... avant le baiser !

Et après ? Obtenez-vous d'un juge qu'il nous condamne parce que nous avons accompli notre devoir ? Tenez, reprit l'astucieuse personne, j'ai une amie qui a passé en justice, savez-vous pourquoi ?... Non... Eh, bien ! parce qu'elle ne voulait pas recevoir... les hommages de son époux... Hein ! qu'est-ce que vous en dites ?

Le policeman n'en dit rien, c'est un fait... Pourtant, comme il lui restait un doute sur la qualité des coupables, il demanda à voir leurs papiers.

Je n'en ai pas... Une femme n'en a jamais sur elle, répliqua vivement Mrs. Koggs. Quant à mon mari...

Je les ai oubliés... Voyez-vous, balbutia le noir...

En ce cas, vous m'autoriserez à vous accompagner à votre domicile, fit le gardien de l'ordre. Je regrette d'insister, mais...

Mais, c'est le règlement, acheva dans un sourire la jeune femme. Eh bien, marchons... C'est à l'autre bout de la ville...

Attendu qu'un mensonge est toujours découvert, du moins à ce qu'affirme la Sagesse des Nations (y compris les U.S.A.), qu'on ne s'étonne point de voir en face de l'honorable J. K. W. Streets, juge du VII^e district, le couple si malencontreusement déniché par l'agent Neyburg, en un fourré du Central Park.

Le magistrat après avoir entendu comment l'affaire prit naissance, rend la parole au témoin.

Sir, déclare ce dernier, je ne savais pas encore, au moment d'entrer dans l'immeuble portant le n^o 153 de la 42^e Rue, si j'étais en présence d'un vrai ménage ou d'un faux. La femme avait bien causé à voix basse à plusieurs reprises avec son compagnon, et celui-ci ne semblait guère rassuré, mais ce n'était pas des faits de nature à asseoir ma conviction... Dans l'appartement, ce fut une autre paire de manches...

Ah ! Ah ! dit le juge... Une autre paire... Eh bien, dites-nous de quelle étoffe elle était faite !

J'avais été introduit dans un petit salon. La femme passa dans une pièce voisine... On se rendait compte qu'elle était chez elle... Quant à l'homme, après avoir marché, tourné, il finit par s'asseoir, et tout

montrait qu'il n'avait jamais dû mettre les pieds dans ce lieu... Je lui demandai donc au bout d'un moment, après avoir ri dans mon for intérieur, d'aller me chercher ses papiers... « Ma femme vous les apporte, bégaya-t-il... » Parbleu ! Il aurait été bien en peine de les dénicher lui-même, le pauvre !

Vous en êtes convaincu, maintenant !

Oh ! je l'ai été dès ce jour-là, et d'une drôle de façon, Sir. Comme la femme ne se décidait pas à revenir, je passai par la porte de la chambre où je l'avais vue entrer. Elle s'y trouvait, mais au lit, avec un autre homme... un blanc !

Et je suppose qu'elle ne dormait pas ?

Non ! non ! Au contraire !

C'est fort intéressant. « Au contraire », si je vous suis bien, veut dire qu'elle se conduisait avec ce nouveau personnage...

De la même façon que sur le ground du Park, Sir... Je cours donc chercher le « mari » au petit salon...

Ah ! ah ! Et que dit-il ?

Rien. Il jeta un coup d'œil et me dit que cet incident ne le regardait pas.

Extrêmement curieux !

J'en conclus, reprend le policeman, que j'avais été roulé et que le mari, le véritable, c'était celui qui se trouvait couché.

Très juste !

Cependant que l'autre, le nègre, était le damné personnage de la comédie... En foi de quoi, je l'emmenai au capitaine du quartier (1) sous l'inculpation d'outrage aux mœurs...

P. K. L. Koggs, qui vient d'être soustrait de la salle d'attente et qui succède au policeman sur le fauteuil des témoins, est un homme d'âge certain, mais taillé en force. Il exerce la profession de croupier dans un cercle.

C'est pourquoi, ajoute-t-il, je dors pendant le jour, puisque mes occupations me retiennent parfois jusqu'à six heures du matin. Quant à cette histoire, voilà tout ce que j'en sais. Je m'étais couché en rentrant, à l'aube, et je comptais dormir jusqu'au soir, quand je fus réveillé, il pouvait être dix-huit heures, par mon épouse. Elle fouillait dans mon portefeuille... Je lui



demandai ce qu'elle cherchait... « Tu n'aurais pas une carte de visite avec notre adresse ?... » me demanda-t-elle. Je lui répondis que ce n'était pas ce qui m'intéressait pour le moment. Et je l'attirai vers moi pour lui rappeler que c'était l'anniversaire de notre mariage, qu'il fallait célébrer ce beau jour par... enfin, Sir, par quelque chose de bien...

Oui, je vois... Mrs. Koggs s'empressa de vous donner satisfaction pour que vous puissiez reprendre votre sommeil interrompu.

Et c'est au plus fort de notre duo que le policeman dont j'ignorais la présence chez moi, vint nous offrir le spectacle d'un nègre tombé comme lui de la lune, sans doute !

Vous pouvez vous asseoir, Mr. Koggs...

Délicatesse charmante et bien américaine.

Del'ensemble de ce débat, que sortira-t-il ? Simplement qu'un nègre se conduisit comme un gougat en voulant violenter une blanche.

Que celle-ci, pour éviter, par pure bonté d'âme, un dur châtement à l'homme de couleur, essaya de le faire passer pour son mari...

Conclusion : Six mois de geôle au danseur satyre !

P. K. L. Koggs pourra s'en aller, le cœur allégé, sa femme sous le bras et... le front dégagé...

(1) Commissaire de police.

Économisez 18 frs par an
EN VOUS ABONNANT A
POLICE-MAGAZINE

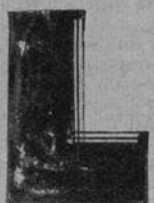
Parents ! méfiez-vous !

on
enlève

les fillettes
en plein jour
à Paris...



Une jeune femme au volant d'un précieux roadster bleu ralentit cependant devant la vieille personne.



voitures de maîtres qui reviennent du Bois de Boulogne ; midi moins le quart.

Une jeune femme, au volant d'un précieux roadster bleu de roi, ralentit cependant devant la vieille personne et, lui désignant le passage clouté établi dans l'avenue à la hauteur de la rue de la Pompe :

— Madame, madame, lui cria-t-elle, n'essayez donc plus de traverser ici, vous vous feriez écraser. Les clous sont un peu plus haut dans l'avenue ; prenez-les.

— Je ne vois pas bien clair ! répondit la bonne dame.

Mais le roadster était déjà loin et, toujours plantée sur le bord du trottoir, la malheureuse fût sans doute demeurée longtemps encore à se lamenter, sans l'arrivée de Nicole Lebaillly.

La jeune fille, après une heure de footing dans le parc de la Muette, rentrait chez ses parents en compagnie de sa gouvernante anglaise, M^{lle} Lily, de sa jeune sœur Françoise et de son petit frère Guy. Ils descendaient lentement l'avenue. Rien ne les pressait. On ne déjeunait en effet qu'à treize heures dans le petit hôtel de l'avenue du Président-Wilson où demeuraient les Lebaillly ; le père, directeur des usines Cormier, ne rentrait jamais plus tôt de ses ateliers de Boulogne.

Nicole donnait la main à Guy et M^{lle} Lily montrait aux enfants les grands arbres touffus qui ombrageaient l'aristocratique avenue, leur expliquant qu'en anglais marronnier se dit *chestnut-tree*, quand le petit garçon désigna la vieille dame à sa sœur.

On eût dit qu'elle les attendait pour leur demander assistance, car, dès que la jeune fille fut parvenue à sa hauteur, le parapluie toujours dressé, elle fit quelques pas incertains à la rencontre des promeneurs.

— Excusez-moi, mademoiselle, dit-elle à Nicole avec un sourire fatigué, mais j'ai de si mauvais yeux à mon âge et il y a tellement de voitures ce matin que je ne peux pas parvenir à traverser cette chaussée. Je demeure rue de la Pompe. Voulez-vous m'aider à changer de trottoir ?

— Bien volontiers, madame. Vous permettez, mademoiselle Lily, que j'offre le bras à madame ?

— Je vous en aurais priée, ma chère Nicole.

C'est une personne d'au moins soixante-quinze ans, quelque professeur en retraite, probablement, car elle porte, au revers de son long manteau un peu râpé, le ruban violet des palmes académiques.

— Oh ! mademoiselle, continue-t-elle, quel service vous me rendez ! Je suis bien vieille pour aller à pied et j'aime tant le Bois que je prends toujours un taxi pour en revenir quand je m'y suis traînée, le matin pendant une heure ; mais, aujourd'hui, j'ai oublié mon porte-monnaie à la maison et c'est sur mes pauvres jambes que je dois rentrer. Ah ! quand vous aurez atteint mon âge, mademoiselle !

Les vieilles personnes radotent toujours

Ils ravitaillaient quelques maisons spéciales.

un peu ; on en connaît aussi dans le quartier, des pauvresses qui, trop distinguées et trop honteuses pour oser tendre carrément la main, emploient de ces moyens détournés pour recevoir la charité. N'est-ce pas là, après tout, une mendiante, encore qu'elle semble fort bien vêtue ? Nicole est généreuse :

— Voulez-vous me permettre de vous prêter dix francs pour votre taxi, madame ? propose-t-elle aimablement.

— Oh ! non, mille fois merci, mademoiselle. Je n'ai pas deux cents mètres à faire pour parvenir à ma maison, cependant, puisque vous êtes si complaisante, je vais vous mettre à contribution. Est-ce que vous demeurez dans le quartier ? Oui. Eh bien ! j'ai une lettre urgente à porter 25, rue Saint-Dizier. Voulez-vous y aller pour moi ? Je ne vois pas bien clair, mais vous m'avez l'air d'être une belle jeune fille en âge de sortir sans ses parents.

— J'ai dix-neuf ans passés, madame.

— Bénédiction !
La grand'mère a sorti de son sac une enveloppe de demi-deuil au nom de M^{me} Bertrand.

— C'est une vieille amie, expliqua-t-elle, chez qui je ne vais pas pourvoir aller dîner. Elle vit seule et n'a pas le téléphone...

M^{lle} Lily, la gouvernante, a pris elle-même l'enveloppe :

— Mais oui, madame, fait-elle, et bien volontiers. M^{lle} Nicole est tellement obligeante qu'elle sera très heureuse de vous faire cette petite commission. N'est-ce pas, Nicole ?

— Mon Dieu, que je suis contente ! marmonna la bonne dame. Et surtout, mademoiselle, ne laissez pas la lettre à la concierge qui ne la monterait pas avant vingt heures. Prenez l'ascenseur : c'est au troisième à droite et remettez-la vous-même à M^{me} Bertrand. Merci encore, mesdemoiselles.



La petite famille arriva place du Trocadéro au moment où midi sonnait au clocher de Saint-Pierre de Chaillot, et Nicole, après avoir vérifié l'heure à sa montre, se préparait à porter rapidement la lettre rue Saint-Dizier, quand une voiture stoppa en haut de l'avenue du Président-Wilson.

— C'est papa ! cria le petit Guy.

M. Lebaillly a, en effet, quitté son usine de Boulogne beaucoup plus tôt que d'habitude, désireux d'avoir fini son déjeuner à temps pour aller assister, vers 14 h. 30, à une séance de son conseil d'administration. Aussi, dit-il à ses enfants de se hâter.

— Mais papa, déclare Nicole, j'ai une lettre à porter tout de suite rue Saint-Dizier.

— Une lettre ?
— Oui, que m'a confiée, avenue Henri-Martin, une vieille dame aux trois quarts aveugle !

— Mets-la à la poste. Veux-tu un timbre ?
— Mais c'est pressé.

— Alors, donne-la-moi, je l'affranchirai en pneumatique et la déposerai au bureau de postes qui est tout près d'ici.

— Non, j'aime mieux la porter moi-même, comme je l'ai promis à cette dame.

— A ta guise !
A table, la conversation ne tarda pas à revenir sur cette lettre.

— Est-ce que tu l'as dans ton sac ? demanda M. Lebaillly.

— Mais oui, papa.

— Alors, va la chercher et montre-la-moi !

— Pourquoi, papa ?
 — Veux-tu me faire le plaisir d'aller la prendre dans ton sac.
 Nicole revint. Non, vraiment, cette enveloppe n'a rien de spécial ; d'un format courant, le papier en est assez fin et l'adresse y a été écrite d'une plume très élégante. Le nom de sa destination est banal : M^{me} Bertrand, et la rue Saint-Dizier ne jouit pas d'une mauvaise réputation.

Pourquoi M. Lebailly a-t-il donc porté l'enveloppe à la hauteur de ses yeux et tente-t-il, à contre-jour, de découvrir ce qu'elle renferme ? Nicole trouve ce geste déplacé et, pourtant, son père fronce les sourcils, tourne et retourne l'objet entre ses doigts.

— Excuse-moi, Nicole, fait-il sèchement, mais je donnerais ma tête à couper qu'il n'y a pas là dedans une seule ligne d'écriture.

Du dos de son canif, il a décollé facilement l'enveloppe, et la feuille qu'il en sort est absolument blanche. Qu'est-ce à dire ? L'expéditrice a-t-elle commis une faute d'inattention ? Peu importe, puisqu'il n'y a rien dans le pli, il est inutile que Nicole aille la porter rue Saint-Dizier. Tant pis pour la bonne vieille, elle n'avait qu'à faire attention !

Pourtant, si cette mission, confiée à une jeune fille, cachait un piège ! Il n'est qu'une heure trente, M. Lebailly a donc le temps de faire un saut jusqu'au domicile personnel du commissaire de police du quartier qui est un de ses anciens camarades de Condorcet.

— Tu as bien fait de venir me voir, lui dit tout de suite le commissaire, car, si je n'ai jamais entendu prononcer le nom de M^{me} Bertrand, je suis bien placé pour savoir que, depuis plusieurs mois, une demi-douzaine de jeunes filles honorables de notre quartier ont disparu mystérieusement. Une sinistre bande opère-t-elle entre Passy, le Trocadéro et l'Étoile ? La Sûreté le suppose, mais, jusqu'ici, rien n'a permis d'arrêter un seul de ses membres !

— Nous pouvons peut-être t'aider, propose M. Lebailly qui, de père de famille indigné, se faisant policier amateur, est prêt à lâcher son conseil d'administration pour partir aussitôt en chasse.

— Minute ! mon cher ami. Dans des histoires aussi délicates, il faut mettre tous les atouts dans son jeu. Suppose que j'envoie un inspecteur avec toi rue Saint-Dizier, qu'est-ce que vous trouverez ? Une brave vieille dame, inoffensive et honorée de sa concierge, et la bande, s'il y en a une, sera

On l'y découvrit dans une fumerie d'opium.



mise au courant dans l'heure. Tu nous auras gâché une piste. Je ne vois guère que ta fille...

— Ma fille ?
 — Mais oui, Nicole. Rassure-toi. Deux de mes hommes, et même une demi-douzaine de policiers, si tu y tiens, la suivront jusqu'à la porte de la bonne femme...
 — Tu voudrais que ma fille allât se fourrer dans ce guépier ?
 — Veux-tu oui ou non nous aider ?

Un peu plus tard, avec son escorte policière, Nicole, très crâne, s'engageait dans la rue Saint-Dizier.

Le n° 25 est celui d'une maison moderne et fort bourgeoise et on lit sur des plaques de cuivre qu'y résident, au deuxième étage, un médecin et, au quatrième, un professeur de piano. Le troisième, où la jeune fille fait s'arrêter l'ascenseur, comporte deux appartements. Nicole sonne à celui de droite et c'est une dame âgée qui lui ouvre.

— Madame Bertrand ?
 — C'est ici, mademoiselle. Entrez donc, je vous prie.

A peine M^{me} Lebailly a-t-elle pu faire trois pas dans un couloir peu éclairé que des mains invisibles l'agrippent brutalement aux épaules, tandis qu'une serviette mouillée s'abat sur son visage. Elle se débat vainement, lance des coups de pied, essaie de mordre, une gifle l'assomme encore et, sous l'effet du chloroforme, elle s'évanouit.

Tout beau ! Voici les inspecteurs. Ils n'ont pas eu de peine à enfoncer la porte et, dès l'entrée, s'aperçoivent qu'ils ont bien fait de venir à six : trois hommes et deux femmes sont là, avec qui ils doivent se colleter. Quels piètres gangsters ! Ils n'ont même pas de revolvers et, après une courte lutte, se laissent passer les menottes.

Ils ravitaillaient quelques maisons spéciales d'Égypte, après avoir naguère fourni du « personnel » à l'Amérique du Sud, au temps où le chemin de Buenos-Ayres était passablement fréquenté. Il fut assez facile de retrouver, au Caire et à Port-Saïd, trois des jeunes filles disparues du quartier. Une quatrième n'avaient pas encore quitté Marseille, et la police locale l'y découvrit dans une sordide fumerie d'opium appartenant à des complices des ravisseurs parisiens, car le vice, sous toutes ses formes, était le gagne-pain de la bande.

Quant à Nicole, son évanouissement dura longtemps, malgré les soins de son père et d'un médecin qu'était allé quérir un inspecteur.

Le choc nerveux qu'elle avait subi altéra gravement sa santé au point qu'on dut la soigner pendant plusieurs semaines avant d'arriver à rétablir son équilibre physique et moral.



ERICH BEESKOW, âgé de trente-trois ans, vient d'être condamné par la VIII^e Chambre correctionnelle de Berlin... pour la treizième fois. C'est à l'âge de seize ans qu'il commença sa carrière d'escroc et de voleur, mais il n'y a que trois ans qu'il trouva sa vraie vocation : celle de médecin. En

1934, en sortant de prison, il décida de se proclamer docteur. Une dame qu'il rencontra dans l'« Untergrundbahn » (métro) se laissa convaincre par le « médecin » disert. Il la soigna très bien, puisqu'elle devint sa maîtresse. Erich Beeskow s'établit chez la dame, et, tout en vivant chez elle, fit connaissance d'une autre dame, une commerçante, à qui il expliqua qu'il allait être nommé médecin militaire, mais manquait d'argent pour se commander un bel uniforme. La commerçante prêta cet argent au « Herr Doktor » qui lui promit de l'épouser dès qu'il serait promu major.

Quelque temps après, Beeskow paradait dans un uniforme flambant neuf. Cela lui valut trois nouvelles conquêtes. Devenu trois fois fiancé (sans compter les deux premières liaisons), le « médecin » put s'acheter grâce à la générosité de ses admiratrices, des instruments de chirurgie. En septembre 1936, Beeskow réussit un coup : il se fiança à la fille d'un riche commerçant qui tomba amoureux de lui au bout de quelques rencontres. Le futur beau-père prêta au médecin 2 000 marks, pour une prétendue caution qu'aurait exigée le ministère de la Guerre. Il y ajouta encore 600 marks pour la « défense de la thèse ». Beeskow annonça en revanche à son beau-père qu'il serait nommé assistant d'un grand professeur.

L'escroc finit-il par croire lui-même à son titre de médecin ? En tout cas, il se mit à soigner des malades, et, pour la commodité de ses déplacements, acheta trois autos. Un pharmacien et une infirmière devinrent bientôt ses victimes et n'hésitèrent pas à

Il manquait d'argent pour se commander un bel uniforme.

lui confier quelques milliers de marks. Mais tant va la cruche à l'eau... Un pharmacien, plus perspicace, fit une petite enquête personnelle ; puis appela la police. Une perquisition chez Beeskow permit la découverte de plusieurs uniformes seyants, de deux trouses de médecins, de culottes d'officier de cavalerie, etc.

Le défenseur de Beeskow déclara, au tribunal :

— Je vous demande de tenir compte de la franchise de cet homme. Ni son langage, ni ses manières n'étaient ceux d'un homme cultivé. S'il a fait des dupes, c'est que des femmes voulaient se laisser duper. Il leur a rendu un service en réalisant leur rêve de rencontrer un homme du monde.

Le tribunal ne voulut pas suivre l'argumentation de l'avocat et condamna Beeskow à cinq ans et un mois de prison et à 3 000 marks d'amende, ainsi qu'à la restitution de l'argent volé.

ANDRÉ-G. BLOCK.

PROCHAINEMENT :

OFFICINES D'AVORTEMENT

Enquête sensationnelle de Jean MORIS

LES ARCANES DE NEW SCOTLAND YARD

par Maurice LAPORTE

STRASBOURG SECRET

par Pierre JEMME

Le secret de l'homme double

LILLE

(De notre envoyé spécial.)

GORGES HERVAULT est l'homme qui, sans façon devant douze jurés, des magistrats d'Assises, un avocat général et un auditoire nombreux, le 19 février dernier, a reconnu de façon formelle avoir assassiné une jeune fille, une enfant, Rachel Renard. Il a avoué le crime, ce crime sadique de brute, en précisant les détails, sans pudeur aucune.

Georges Hervault est l'homme qui, en ce jour du 19 février, pour ce meurtre, fut condamné à mort.

Pour un tel forfait, la peine capitale n'était point une peine trop forte.

Aujourd'hui, ce même homme, joue les innocents et il existe des preuves de son innocence, ou plutôt de sa prétendue innocence, et pourtant... et pourtant aucune des charges passées ne s'est écroulée.

Qu'en déduire ? Comment comprendre ? La justice elle-même est si troublée par ce problème unique en son genre qu'elle a décidé de juger à nouveau Hervault. Cette fois-ci, il comparaitra devant les jurés du Nord. Rappelons donc les circonstances prévues de l'assassinat.

UN GUEUX ! Le triste héros de l'histoire est un gueux. Un lamentable malheureux, paresseux et buveur. Un ouvrier agricole, la plupart du temps sans travail et qui, allant de ferme en ferme, réclame moias par goût un labeur qu'un quignon de pain et un peu de paille dans la grange pour dormir.

Qu'un tel personnage hante une région et que, dans cette région, se commette un crime de sadique et de rôdeur, et il est normal que les soupçons tombent sur lui. C'est ce qui arriva.

Le crime fut commis le 15 juillet 1937, à 7 h. 45 du matin, dans les bois du Canadien non loin de la Croix de Grès, pays resté par son aspect, évocateur des batailles de la grande guerre et où Anglais et Canadiens viennent en pèlerinage se souvenir des années de tranchée.

Dans ce pays grandissait une gentille enfant, la fille d'un gendarme. Elle avait seize ans. Elle se rendait chaque matin du domicile de ses parents à une sorte d'auberge à l'enseigne : « Au Retour des Tranchées ».

Elle y vendait souvenirs et cartes postales aux touristes et aux étrangers.

Pour gagner l'estaminet, il lui fallait traverser une partie des bois et du « no man's land » encore tourmenté de trous d'obus.

D'ordinaire, elle arrivait au « Retour des Tranchées » pour huit heures du matin. Le 15 juillet, elle quitta chez elle comme à l'accoutumée.

Mais, ce matin-là, personne ne la vit venir au cabaret. L'heure passant, on se mit à sa recherche et c'est ainsi qu'on retrouva son pauvre petit cadavre martyrisé, abandonné, meurtri et sanglant, caché au fond d'un trou d'obus.

Un mois plus tard, le 15 août exactement, Hervault était arrêté et l'homme avouait son forfait.

L'ASSASSIN Il convient de remarquer tout de suite que, malgré l'acharnement et l'entêtement que mit Hervault à s'accuser tout au cours de l'instruction et du procès, il changea au moins trois fois de version.

Le crime tel qu'il le conta aux gendarmes qui l'appréhendèrent ne ressemblait en rien au crime qu'il retraça aux inspecteurs de la brigade mobile qui l'interrogèrent par la suite. Il trouva encore une autre explication à l'adresse du juge d'instruction et se paya le luxe d'une quatrième version au jour des Assises.

Ceci plaiderait assez en sa faveur et dirait assez qu'il s'accuse sous le coup de quelque morbide démençe si tous ses aveux ne contenaient pas des précisions telles que les enquêteurs disent qu'elles ne peuvent venir que de la bouche du coupable lui-même.

Ce qu'a dit Hervault ?

Mais le voici en bref :

« J'étais caché derrière un arbre et je sautai sur l'enfant à cet endroit !

Et à cet endroit qui n'est pas celui où on a retrouvé le cadavre, on retrouve des traces de lutte et une chaussure de Rachel Renard.

« Je lui ai porté un coup de poing à la nuque, puis un coup de couteau en pleine poitrine... Elle a mis longtemps à mourir.

Et l'autopsie confirme, dans ces conclusions, un tel exposé.

« J'ai fouillé dans son sac et ai trouvé une carte verte que j'ai déchirée.

Les enquêteurs avaient gardé secret ce détail et ont donc estimé que seul le coupable pouvait le connaître en dehors d'eux.

— Vous voulez voir le trou d'obus ?

Et, parmi cent autres trous, Hervault mène le jour de la reconstitution, sans hésitation, les magistrats du parquet vers le trou où gisait le cadavre.

Dans ce trou, il y avait une bûche. Le jour de la reconstitution, Hervault s'écrie :

« Tiens ! La bûche est coupée en deux... Elle ne l'était pas le jour du crime !

Et il est vrai que la bûche, le jour du crime, était encore entière !

Ce sont là précisions étonnantes qui concordent parfaitement avec toutes les

de l'endroit où se déroula le drame !

Le témoin à charge est M^{me} Planeix, la propriétaire du fameux café « Au Retour des Tranchées ».

Le témoin à décharge est M. Deledeulle, fermier à Flines-les-Roches.

L'exactitude des deux témoignages est corroborée par tellement de faits qu'il ne saurait être question de dire quel est le vrai, quel est le faux.

La vérité est qu'il faut arriver à les concilier.

Et c'est ce qui paraît impossible.

L'Arabe ne s'en est pas tiré !



Abraham Allouche, un Arabe, accusé du meurtre du boulanger Gauchet, de Corbeil, a été condamné à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour par les Assises de Seine-et-Oise. (Rap.)

constatations faites aux premiers jours de l'enquête.

Non seulement Hervault avoue, mais il avoue la vérité !

On condamne parfois des assassins qui nient, qui nient contre toute évidence, il est vrai, comment n'aurait-on pas condamné Hervault qui avouait avec tant de complaisance et logiquement ?

DILEMME Nous allons, l'affaire retracée, exposer les deux thèses qui s'affrontent, celle de l'innocence et celle de la culpabilité.

INNOCENT ? Passons la parole à Deledeulle.

« C'est le 12 juillet 1937 que j'engageai à mon service Georges Hervault. Il était arrivé au pays si désespéré... mourant presque de faim que j'eus pitié de lui. Je ne tardai d'ailleurs pas à remarquer qu'il était paresseux et buveur... de toute façon très lent dans son travail.

« Je puis préciser, sans risque de me tromper, son emploi du temps le 14 juillet et le 15.

« Le 14 nous avons passé lui et moi notre matinée aux champs. A midi il a déjeuné

CAMBRIOLEURS MONDAINS



Les cambrioleurs de bonne famille Lévy et Garnier, qui pénétrèrent dans l'hôtel de M. de Bréville, 22, rue Guillou, à Paris, frappèrent le comte et son secrétaire et dérobèrent quelque argent, ont été condamnés devant les Assises de la Seine : Lévy cinq ans, Garnier quatre ans de prison. De gauche à droite : Garnier, Lévy et le receleur Cohen. (Rap.)

Mais nous baserons la démonstration sur deux témoignages précis, émanant de personnes de bonne foi qui apportent à l'appui de leurs dires des preuves matérielles irréfutables.

Qu'on se souvienne bien que le crime a été commis le 15 juillet 1937, entre 7 et 8 heures du matin.

Or, l'un des témoins déclare :

« Ce jour-là, à cette heure-là, j'affirme avoir vu Hervault à la Croix de Grès, donc à proximité du lieu du crime.

L'autre déclare tout aussi catégoriquement :

« Hervault ? A l'heure du crime ? Mais il était à Flines-les-Roches, à 35 kilomètres

avec moi et ma femme à la ferme. L'après-midi, nous avons ensemble réparé une pompe, puis remonté du purin.

« A 6 h. 30, le travail de la journée étant terminé, Hervault dina chez nous, puis fit un petit tour au village dans les estaminets et entra de bonne heure.

« Le 15 juillet, je le réveillai de bonne heure. Comme j'avais à aller à la fosse n° 9 chercher du charbon pour le compte de M^{me} Cengniez, je lui dis de peindre notre grille d'entrée pendant mon absence. Et je quittai la ferme, en compagnie du fils Cengniez, à huit heures du matin. A l'heure donc du crime ! A l'heure où Hervault peignait ma grille.

« Toute la matinée, ma femme reste à la ferme et ne perdit pas Hervault de vue.

« Voilà qui est simple à comprendre. Tandis qu'on tuait la petite Rachel, Hervault, le condamné à mort, se trouvait chez moi.

« Il ne quitta ma ferme que le 26 juillet et sans me prévenir, pour ne pas y revenir, emportant ma bicyclette. C'est moi qui ai porté plainte contre lui. C'est par ma plainte que l'attention de la police est tombée sur lui. Hervault est un voleur et je ne l'estime guère, mais il n'est pas pour cela un assassin. »

Tel est le témoignage sensationnel, catégorique de M. Deledeulle et, comme on lui faisait remarquer que, sans mettre sa parole en doute, ce qu'il conte étant réellement survenu, il pouvait s'être simplement trompé de date... d'un jour !... d'une heure... 35 kilomètres ne sont quand même pas longs à parcourir de nos jours, M. Deledeulle très simplement répondit.

« La chose s'est passée le 15 juillet et vous en aurez la preuve quand, à la fosse n° 9, on vous aura montré le « bon de sortie de charbon » établi à ce jour à mon nom !

Et ce bon existe, les enquêteurs l'ont vu, il est bien daté du 15 !

Mais M. Deledeulle a encore ajouté.

« Hervault était chez moi ce matin-là ; il n'y a pas que moi pour l'avoir vu : il y a aussi le fils de M^{me} Cengniez pour le compte de qui j'allais chercher le charbon, qui, étant venu à ma rencontre, a vu Hervault chez moi.

Et le fils Cengniez de confirmer le fait.

« De plus, a poursuivi M. Deledeulle, je peux affirmer qu'il était près de huit heures du matin lorsque je quittai ma ferme et Hervault, car, à peine sorti, à deux cents mètres de chez moi, je fus arrêté par la barrière du passage à niveau, abaissée pour laisser passer le train de huit heures !

Et M^{me} Deledeulle de confirmer pleinement les assertions de son mari.

Un tel témoignage entraînerait aussitôt la grâce d'un condamné s'il ne s'agissait du mystérieux Hervault et s'il n'existait le témoignage de M^{me} Planeix !

COUPABLE ? Du temps où il s'accusait d'être l'assassin de la petite Rachel Renard, Hervault avait dit :

« La preuve que je me trouvais à la Croix de Grès le 15 juillet, et même le 14 ? Demandez-la donc à M^{me} Planeix qui me connaît et m'a servi plusieurs « casse-croûte » !

Et M^{me} Planeix, tout en reconnaissant formellement en Hervault son client des 14 et 15 juillet, d'apporter des tas de précisions.

« Je ne me trompe pas. J'ai servi à manger le 14 juillet, dans mon café, à cette table, à Hervault ; il ne pouvait donc pas être à ce moment-là à Flines-les-Roches.

Il est arrivé à 7 h. 15 du matin, il a commandé un sandwich au pâté et a bu deux choppes. Il n'y avait personne d'autre que lui comme client, dans la salle. Il m'a parlé.

« Il m'a dit : « Je suis ouvrier agricole... Je travaille actuellement à Flines-les-Roches... » Puis il m'a payé. Il m'a donné une pièce de deux francs et je lui ai rendu trois sous. Vous voyez si je me rappelle ! Je l'ai accompagné jusqu'à la porte et l'ai vu s'éloigner par la route des tranchées... »

Tout comme à M. Deledeulle, on rétorqua à M^{me} Planeix que, sans mettre en doute la véracité des faits, elle pouvait peut-être se tromper de jour... peut-être était-il venu plus tard... le 16 juillet, précisément le jour où il avait fui de Flines à vélo.

Mais M^{me} Planeix a aussi ses preuves.

« Je suis sûr que le matin où je le vis était le 14 juillet, dit-elle, parce que, ce matin-là, je revenais de Paris, que j'étais rentrée à mon café à 6 heures par l'autocar Paris-Lille... et qu'aussitôt je me mis au comptoir, donnant congé à ma fille et à ma nièce parce que c'était jour de fête.

« Et, le lendemain, demanda-t-on, à M^{me} Planeix ?

« Le lendemain, je ne le vis pas.

« A quelle heure ouvrez-vous d'ordinaire votre café ?

« A six heures du matin régulièrement.

« Et le 15 juillet aussi, vous l'avez ouvert à cette heure-là ?

« Non ! C'est le seul jour de l'année où j'ai ouvert vers les sept heures, c'était absolument exceptionnel. Mon voyage en autocar m'avait fatigué et je m'étais levée plus tard.

Or Hervault au court de ses déclarations avait dit :

« Le 15 juillet, à 6 h. 30, après avoir dormi dans les bois, je retournai au café comme la veille, pour déjeuner, mais il était fermé.

Il ne faisait plus de doute, la preuve en était faite. Le 15 juillet, au matin, Hervault était à la Croix de Grès.

DANS LE DOMAINE DE L'IRRÉEL On ne pouvait plus objectivement exposer les

deux thèses en présence. M^{me} Planeix ne se trompe pas, ne peut pas se tromper avec les preuves qu'elle fournit et M. Deledeulle ne se trompe pas d'avantage et ne peut non plus se tromper grâce aux preuves qu'il apporte lui aussi.

Une seule conclusion s'impose et elle tient du domaine de la folie :

(Suite page 15.) PHILIPPE ARTOIS.



Julia Dawlish prit vivement ce paquet.

sur le seuil de son salon. Elle était pâle, les traits tirés, mais, le menton en bataille, elle le regardait d'un air de défi.

— Cela m'a tout l'air d'une menace, capitaine Romilly.

— En effet, c'en est une.

— Vraiment ? Avez-vous l'habitude d'envahir ainsi le domicile des gens et de les menacer... s'ils ne veulent pas vous recevoir ?

Il vit M^{lle} Julia Dawlish sur le seuil. Pour la première fois, Hugh la voyait sans chapeau et il eut l'impression que ses traits lui étaient familiers... Toutefois, sa beauté le saisit ; il n'avait jamais remarqué à quel point elle était séduisante.

— J'admets, concéda-t-il après un instant de silence, que cette manière d'agir est... heu... assez incorrecte... moins, cependant, que votre récente visite... à mon appartement...

— Vous voulez insinuer que vous pouvez me nuire ?

— Mais oui, petite sottise ! répartit Hugh calmement. Je pourrais en ce moment vous faire mettre sous les verrous, et vous le savez. Maintenant, voulez-vous être raisonnable ?

— Oh ! est-ce là votre façon la moins déplaisante ? De nouvelles menaces !

Le jeune homme sourit. — Entendu ! plus de menaces pour l'instant, et faisons appel au meilleur de votre nature. Si ce meilleur existe, bien entendu.

— Alors, vous n'allez pas me faire jeter en prison, dit-elle en réprimant un sourire, même si je refuse d'être raisonnable ?

— Tant que vous vous comporterez bien, non.

— Merci. C'est vraiment très aimable à vous, Capitaine Romilly, rétorqua-t-elle d'un ton ironique. Et, maintenant, vous en irez-vous ?

Hugh la regarda tout pensif. Pendant ce court entretien, M^{lle} Dawlish s'était montrée à lui sous divers aspects, et il était de plus en plus intrigué par une ressemblance qu'il ne pouvait situer. C'était invraisemblable, il était pourtant persuadé de ne l'avoir jamais rencontrée jusqu'à ce jour. — Avant que je m'en aille, voudriez-vous me dire pourquoi mes faits et gestes vous intéressent tant ?

— Vous vous flattez, Capitaine Romilly. Ce que vous faites m'imprime peu... assura-t-elle vivement.

— Cependant, vous écoutez mes conversations téléphoniques, vous me suivez au cœur du Hampshire, vous entrez dans mon appartement, vous lisez mes lettres...

Il s'interrompit et haussa les épaules d'un air enjoué.

aussi, poursuivit-il sarcastique. De bien mauvaises relations pour Julia Dawlish ! Elle ne répondit toujours pas. Le jeune homme se mordit les lèvres.

— Permettez-moi de vous aider ?

— Vous ne pouvez pas m'aider.

— Très bien !

Romilly prit tout à coup une voix glaciale :

— Mais vous, vous allez m'aider ! Donnez-moi cette clef !

Elle pivota sur elle-même, les yeux agrandis de terreur.

— Que voulez-vous dire ? Comment osez-vous ?

— La clef que vous avez mise dans votre sac, Julia Dawlish ! répéta Hugh farouche, la clef du tiroir où est enfermé un petit paquet très intéressant.

La jeune fille crispa les doigts sur son sac.

— Non !

Le jeune homme la fixa d'un regard froid, impitoyable. Il la vit trembler et détesta le rôle qu'il tenait, mais il n'avait pas le choix.

— Vous ne refuserez pas, parce que vous ne l'oserez pas, ou ce paquet tombera entre mes mains, ou entre celles de la police. Il ne restera pas entre les vôtres. Choisissez !

Elle secoua la tête négativement.

— Sera-ce la police ? reprit le jeune homme durement.

A voix basse, elle répondit :

— Goujat !

— Je ne suis pas une brute, Julia Dawlish. J'ai pour mission d'écraser un nid de vipères particulièrement venimeuses, et certaines personnes souffriront dans l'aventure, à moins qu'elles ne se conforment à mes désirs. Ce que vous faites dans un tel milieu dépasse ma compréhension, mais je suis certain d'une chose, c'est que vous ne réalisez pas le péril que vous courez. Et, maintenant, je veux cette clef !

Pour la première fois, la jeune fille parut hésiter. Elle le scruta du regard.

— Je regrette de vous avoir insulté, dit-elle bientôt ; quant au paquet, je le détruirai.

— Pas avant que je n'aie examiné son contenu, rétorqua-t-il avec l'ombre d'un sourire.

— Cela ne vous apprendra rien, capitaine.

— Peut-être que oui, peut-être que non. On trouve souvent des indices au moment où l'on s'y attendait le moins. Vous préférez, je suis sûr, que ces indices tombent plutôt entre mes mains... qu'en d'autres.

A contre-cœur, elle acquiesça. L'ombre d'un sourire éclaira son visage pâli. Elle ouvrit son sac et tendit la clef.

— Nous sommes quittes, capitaine Romilly. J'ai pénétré dans votre appartement. Vous pouvez maintenant me dérober ce paquet.

les

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

— Hugh Romilly, capitaine du Service Secret anglais, aidé de son fidèle valet, Sam Pultock, est chargé de démasquer une dangereuse association : les Filles de Bélial. Les péripéties de sa difficile enquête l'ont amené à Massingbury House, chez Lord Wintertown. En pleine nuit, les perverses filles de Bélial, se sont introduites dans sa chambre, à moitié nues. Après l'avoir réduit à l'impuissance et s'être amusées de lui, elles ont tenté de le persuader d'abandonner son enquête sous peine de mort. Une singulière lettre oblige Romilly à quitter Massingbury House. Il soupçonne une certaine Julia Dawlish, qui demeure depuis peu dans sa maison, d'avoir éloigné son domestique pour perquisitionner chez lui.

VIII (1)

Romilly et Julia.

UNE petite personne mince, vêtue de noir, qui devait être une femme de chambre, ouvrit la porte avec précaution et regarda Hugh l'air inquiet.

— M^{lle} Dawlish est sortie, monsieur...

Le jeune homme l'écarta doucement, mais fermement, et pénétra dans l'antichambre.

— Alors, j'attendrai que M^{lle} Dawlish revienne.

— C'est impossible, monsieur. Mademoiselle peut très bien ne rentrer... que demain, répartit nerveusement la domestique.

Hugh sourit.

— Dans ce cas, vous serez obligée de supporter ma présence toute la nuit. Vous direz à votre patronne, je vous prie, que je déteste employer des mesures arbitraires, mais qu'une extrême urgence m'oblige à la voir sans délai, sa propre sécurité est d'ailleurs en jeu...

Le bruit d'une porte qu'on ouvre le fit se retourner, et il vit M^{lle} Julia Dawlish

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 413 à 418.

filles de Bélial

Roman par
Seldon Truss

Il la vit retenir son souffle et pâlir un peu plus. Mais elle garda son sang-froid.

— Je ne comprends pas les sottises que vous racontez, capitaine.

— Pas possible ? Alors laissez-moi vous donner des explications.

Elle hésita un instant, et, tout à coup, pénétra dans le salon. Hugh la suivit et ferma la porte. C'était une pièce claire, simplement meublée. Sur une petite table était posée une machine à écrire, et, à côté, le jeune homme remarqua un petit paquet blanc de forme cubique. Il était scellé avec le même cachet de cire rouge que l'enveloppe de la lettre d'Eve Valery.

A la seconde même, Julia Dawlish prit vivement ce paquet, le mit dans le tiroir de la table, ferma le tiroir à clef, glissa la clef dans son sac et suspendit ce sac à son poignet. Tout ceci s'accomplit avec la rapidité de l'éclair. La jeune fille était exaspérée et paraissait se blâmer amèrement d'avoir oublié ce paquet sur la table. Elle recula et lança à Hugh un nouveau regard de défi.

Mais le jeune homme affecta une indifférence complète et parut ne pas attacher la moindre importance à ce petit incident. L'hostilité de la jeune fille était pourtant si manifeste qu'il engagea la conversation par une phrase banale.

— Puis-je fumer, mademoiselle ?

— Cela m'importe peu.

— Merci.

Il ouvrit son étui et le lui tendit :

— En voulez-vous une ?

— Non !

Il haussa légèrement les épaules et alluma sa cigarette.

— Mademoiselle, croyez-vous pouvoir dominer un instant l'antipathie que je vous inspire et me traiter comme une personne bien intentionnée ? J'ai une mission désagréable à remplir, et je désire l'exécuter de la façon la moins déplaisante qu'il soit.

Elle lui lança un coup d'œil méprisant.

— Je suis tout prêt à tolérer bien des choses, mais, vraiment, vous dépassez les bornes !

La jeune fille se détourna et regarda fixement dans la rue.

Hugh se rapprocha d'elle jusqu'à frôler son épaule.

— Réfléchissez... Il ouvrit son étui et le lui tendit.

Elle hocha la tête et continua de contempler les passants.

— Rien !

— Nous devons donc être chacun... comment dirai-je ?... d'un côté et de l'autre de la barricade ?

— S'il vous plaît de résumer ainsi la situation, dit-elle au bout d'un instant, vos intérêts m'importent peu, capitaine.

— Celle qui n'est pas avec moi est contre moi, répliqua Hugh doucement.

La jeune fille, de nouveau, haussa les épaules.

— A votre gré !

— Est-ce là votre dernier mot ?

— Oui.

— Rien en ce qui concerne... Eve Valery, ou Sœur Murdoch, ou...

Il la vit retenir sa respiration, mais elle ne se départit pas de son sang-froid.

— Il y en a d'autres





Hugh se rapprocha d'elle...

Sans un mot, Hugh ouvrit le tiroir et glissa le paquet dans sa poche.

— Merci, mademoiselle. Reviendrez-vous maintenant sur votre décision ? Soyons amis.

— C'est impossible ! répondit-elle avec un petit ton de regret.

— Comme vous le voulez.

Hugh se détourna brusquement. Au même instant, elle fit un léger mouvement vers lui, mais, aussitôt, elle se contint. Elle continua à regarder dans la rue.

Romilly passa dans le vestibule sous le regard hostile de la domestique, effrayée, et il claqua la porte derrière lui d'un geste décisif.



La Compagnie de Produits Chimiques Léviathan occupait une vaste bâtisse à façade blanche, située sur les quais de la Tamise, un peu en aval du pont de Vauxhall. Les ateliers et entrepôts, situés sur l'arrière du bâtiment, donnaient sur de petites rues transversales. La Compagnie employait un nombreux personnel, et, matin et soir, le sifflet de l'usine signalait avec ponctualité le commencement et la fin du travail.

Un contribuable récalcitrant

PAYER ses impôts n'est jamais un plaisir. Il est néanmoins rare de voir un contribuable aussi récalcitrant que ce commerçant de Chemnitz, en Saxe, qui vient d'être condamné à six mois de prison sans sursis pour rébellion et outrages à magistrat. Ledit commerçant devait, depuis de longues années, une forte somme au fisc, mais obtenait toujours délais sur délais ; puis, il annonça triomphalement au percepteur qu'il ne possédait plus rien. Un procès-verbal de carence fut dressé. Quelques mois s'écoulèrent encore. Et voici que le fisc apprit une bonne nouvelle : le commerçant failli avait à toucher, à une compagnie d'assurances, plusieurs milliers de marks. Mais la compagnie refusait de verser cet argent au représentant du fisc tant que l'assuré n'aurait pas rendu sa police. Bien entendu, le commerçant ne voulut pas s'en dessaisir. Les autorités décidèrent alors de faire chez lui une perquisition pour confisquer la police.

Un huissier, deux fonctionnaires et deux agents de police se présentèrent donc un matin devant l'appartement du débiteur. Ils sonnèrent et frappèrent, mais en vain. Au bout de dix minutes, ils entendirent une voix à travers la porte : « Je n'ouvre ma porte qu'à ceux que je désire voir ! » Pendant

vous êtes

— Les indiscretions ne me sont pas permises !

— Cela veut dire, n'est-ce pas ? qu'elle se trouvait entre les mains... de quelqu'un qui n'était peut-être pas autorisé à la posséder ?

— Vous définissez à merveille le problème, acquiesça le jeune homme.

— Affaire très sérieuse ! Nous ne fournissons cette drogue qu'aux hôpitaux et aux médecins. Une fuite existe évidemment, mais vous ne la trouverez pas ici !

— D'après l'étiquette de cette bouteille, vous êtes les seuls fabricants.

M. Denzil acquiesça.

— L'anodaine X est un médicament précieux pour les hôpitaux, expliqua-t-il, il possède une efficacité deux fois plus grande que tout autre narcotique, et ses réactions sont moins fortes. Mais, comme tous les stupéfiants, c'est un bon serviteur et un mauvais maître.

Romilly tira une bouffée du délicieux cigare et reprit :

— Vous voudrez bien me pardonner, monsieur, si j'assure qu'une fuite peut se produire dans vos entrepôts. Je dois commencer mes investigations et il me faut débiter à la source.

que les représentants des pouvoirs publics élaboraient entre eux un plan d'action, la porte s'ouvrit, puis se referma : le locataire assiégré avait retiré le pain qui était appuyé à sa porte d'entrée. Puis, on entendit du bruit dans la salle à manger. « Monsieur » allait prendre son petit déjeuner. Un serrurier fut requis. Mais, comme, de l'autre côté, on retenait la clé, il ne réussit pas à la tourner. Finalement, on enleva la porte de ses gonds. Une fois dans le vestibule, les agents et les fonctionnaires constatèrent que toutes les portes de l'appartement étaient fermées à clé. Il fallut les enfoncer une à une. Le « rebelle » s'était enfermé dans sa chambre. Puis, il se réfugia dans la cuisine et refusa énergiquement de parler avec ses « agresseurs ».

« Déguerpissez, jeunes gens ! » leur cria-t-il.

Enfin, toutes les pièces furent « occupées ». Il fallut alors faire sauter la serrure de chaque armoire, de chaque table, cependant que le commerçant restait assis à la cuisine et lisait son journal. En réponse à tous les arguments, il ne disait qu'une chose : « Je ne vous ai pas invités ; disparaïssez, morveux ! »

La perquisition dura plus de cinq heures. Mais la police d'assurance ne fut pas retrouvée.

L'huissier ayant porté plainte, le commerçant passa en correctionnelle. Il écopa de six mois de prison et devra payer, en outre, une assez forte amende. Mais la paiera-t-il ?

— Vous avez bien plus de chances de découvrir la vérité dans les cercles clandestins, mais pas ici ! répliqua M. Denzil un peu piqué. Ceux qui s'adonnent aux drogues obtiennent toujours leurs rations par des moyens détournés. Ils ne s'adressent jamais aux manufactures mêmes.

— Permettez, monsieur. Des centaines d'usines dans ce pays et à l'étranger produisent de la cocaïne et de l'héroïne. Mais l'anodaine X est exclusivement manufacturée par la Compagnie Léviathan. Cela circonscrit les recherches à trois endroits : un hôpital, chez un médecin indélicat, ou dans vos ateliers d'emballage.

Sir James Denzil se renversa dans sa chaise avec un sourire exaspéré :

— Rayez votre dernière hypothèse, capitaine, notre système de contrôle nous met à l'abri d'un détournement. Pour que des paquets d'anodaine X puissent sortir en fraude de nos services, il faudrait la complicité de vieux et fidèles employés. Vous admettez que cela est fort peu probable. Néanmoins, vous avez l'entière liberté de parcourir nos services, mais je désirerais cependant que vous teniez secret l'objet de votre visite. La grosse majorité de notre personnel ressentirait vivement une telle suspicion et pourrait s'en vexer. Je veux éviter cela. Vous me comprenez, n'est-ce pas ?

Romilly formula ses remerciements et se leva. M. Denzil sonna un employé.

— Menez le capitaine Romilly à l'atelier d'emballage de l'anodaine X, Charters, et faites-lui visiter tout ce qu'il voudra. Au revoir, capitaine, je suis désolé de ne pouvoir faire plus pour vous.

Le jeune homme échangea une poignée de main avec M. Denzil et suivit son guide à travers de longs corridors, de moins en moins luxueux. Enfin, le couloir aboutit à une série de portes vitrées. Le guide ouvrit une de ces portes et fit entrer Romilly dans une salle étroite où des femmes en blouses blanches étaient assises le long d'un banc qui s'étendait sur toute la longueur de la pièce. Là, le jeune homme fut initié au fonctionnement du service.

Il demanda de nombreux renseignements, prenant des notes sur un calepin avec la minutie qui le caractérisait.

Il apprit de cette façon comment l'anodaine arrivait de l'usine, il vérifia méticuleusement la pesée des chargements, le système de débit en petits paquets et en bouteilles pour les hôpitaux, le contrôle très minutieux pour que la drogue ne s'égarât pas. Les détaillants mêmes ne pouvaient obtenir de l'anodaine X. L'employé connaissait par cœur son boniment et le débitait comme un phonographe.

Romilly, pendant ce temps, parcourait la pièce des yeux et scrutait alternativement chaque ouvrière, dont les doigts agiles semblaient infatigables. Tout au bout de la salle, la contremaitresse, femme mince et d'âge mûr, à la bouche autoritaire, se penchait sur une fiche de contrôle qu'on venait de lui remettre. Ses cheveux grisonnants, sévèrement tirés en arrière, accentuaient la dureté des traits. Romilly, soudain, regarda fixement ce profil opiniâtre...

A ce moment, la femme se retourna...

Instantanément, Romilly pivota vers la porte et quitta brusquement la pièce. Il expliqua comme il put à son guide abasourdi qu'il venait de se remémorer un rendez-vous important qu'il avait tout à fait oublié, et qu'il lui fallait partir immédiatement. Une minute plus tard, il se trouvait devant une des entrées de la Compagnie Léviathan qui ouvrait sur une petite rue transversale, flanquée,

de chaque côté, d'immenses bâtisses... C'était dans cette rue même, que sœur Murdoch avait disparu le jour où il l'avait suivie...

(A suivre.) SELDON TRUSS.
(Traduit et adapté de l'anglais par JULIETTE DIDIER.)

Sans un mot, Hugh ouvrit le tiroir et glissa le paquet dans sa poche.



Une vaste bâtisse située sur les quais de la Tamise.





Le départ des relégués pour le Bagne



Il me faut revenir tout d'abord sur la mutinerie qui se produisit le samedi 19 novembre au pénitencier de l'île de Ré, mutinerie qui souleva tant d'émotion. Une note officielle a essayé de réduire l'importance des événements qui se déroulèrent ce jour-là dans la vieille citadelle. Mais cette note ne reconnaissait-elle pas, somme toute, par sa conclusion même que les services pénitentiaires s'étaient trouvés pris à l'improviste par les manifestations auxquelles se livrèrent les détenus, manifestations qu'il fut impossible d'enrayer immédiatement et qu'il fallut bien se résigner à subir, dans l'attente des renforts et des ordres supérieurs ! Cette note dit, en effet, textuellement : « Toutes mesures sont prises pour éviter de nouveaux incidents, en attendant que l'état de la mer permette l'embarquement ».

Pourquoi prendre des mesures s'il ne s'était agi que de « rixes sans importance » ? Et comment qualifier les extraordinaires remous qui agitent la foule des six cent soixante-treize relégués dans la cour du quartier pénitentiaire de la citadelle ? Y a-t-il mutinerie, lorsque tant d'hommes se mettent à hurler, à brandir les poings, à se jeter les uns sur les autres, à pousser des cris menaçants, à injurier les gardiens qui les incitaient au calme ? Y a-t-il mutinerie lorsque des groupes entiers de prisonniers, sourds aux injonctions de l'autorité, se ruent sur d'autres hommes avec l'intention manifeste de leur donner la mort ? Y a-t-il mutinerie, enfin, lorsque l'autorité est impuissante à rétablir l'ordre sur-le-champ et qu'elle alerte la gendarmerie et la préfecture ?

S'il n'y a pas mutinerie, il est ridicule de contraindre un peloton de la garde mobile à s'embarquer en pleine nuit à La Pallice. Passe encore que, dans le premier affolement, on ait envoyé ce peloton, mais pourquoi donc, le lendemain dimanche, le sympathique préfet de la Charente-Inférieure, M. Giacobbi, après sa visite précipitée à la Citadelle, donna-t-il l'ordre téléphonique à La Rochelle d'avoir à acheminer de toute urgence sur l'île un deuxième peloton ?

Qu'on ne joue pas sur les mots ! Il est enfantin de nier l'évidence. La presse, en disant la vérité, n'a pas eu l'intention de nuire au prestige de l'autorité. Le devoir de la presse consiste à informer l'opinion publique, tout en signalant les erreurs commises, afin d'en éviter le retour. On ne guérit pas les maux en niant leur existence. On ne supprime pas des scandales petits et grands en les étouffant.

A Paris, depuis huit jours, on s'efforçait en haut lieu d'empêcher la presse de se rendre à l'île de Ré pour assister au départ des relégués. On prévenait les agences photographiques, les firmes d'actualité cinématographique qu'il était inutile d'envoyer sur place des opérateurs, parce qu'il serait formellement interdit de photographier et de filmer. Je reviendrai sur cette interdiction inconcevable et illégale. Tous jours est-il que le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice parvinrent en

Saint-Martin-de-Ré vu de la mer.

partie à leurs fins. Il y eut très peu de journalistes à l'île de Ré. Il y en eut suffisamment tout de même, trop au gré de l'autorité qui eût préféré supprimer totalement les témoins de l'embarquement. Pourquoi ? L'Administration a-t-elle raison d'afficher une telle défiance à l'égard de la presse qui ne demande qu'à collaborer avec elle, en vue de l'intérêt général ?

Les rares journalistes qui se trouvèrent à l'île de Ré du 20 au 22 novembre se déclarèrent unanimes à blâmer les représentants de l'autorité qui leur manifestèrent une méfiance imméritée dès la première minute. Nous n'apprimes la révolte que par des racontars, nous ne pûmes obtenir la moindre confirmation officielle. C'est tout juste si on ne se moqua pas de nous quand nous citâmes des faits. Nous en fûmes réduits à user de moyens d'investigation qu'il ne nous appartient pas de révéler, mais qui nous apprirent la vérité par bribes. En procédant à des recoupements difficiles, nous réussîmes à savoir.

Que certains d'entre nous aient exagéré de bonne foi la nature de la mutinerie, n'est-ce pas excusable et ne doit-on pas en rendre responsables uniquement ceux qui savaient et qui n'ont pas voulu nous réunir pour nous donner une explication officielle ? Le moindre communiqué n'eût-il pas immédiatement coupé les ailes à tous les canards ?

La population de l'île de Ré ne disait-elle pas qu'il y avait trente morts ! Était-ce une façon de la rassurer que de se réfugier dans le mutisme ?

Quoi qu'il en soit, voici, sur la mutinerie, les détails complémentaires que j'ai pu recueillir, depuis le moment où j'ai télégraphié à *Police-Magazine* l'article qui a paru la semaine dernière.

Il y avait au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, quelques jours avant le grand départ pour la Guyane, un peu plus de trois cents relégués qui provenaient de diverses maisons centrales, relégués qui se comportaient aussi bien que possible et qui donnaient entièrement satisfaction à leurs gardiens. J'ajouterai en informateur consciencieux que le directeur du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, M. Battini, a fait preuve de qualités extraordinaires. C'est un directeur parfait, animé d'un louable esprit de justice, de loyauté. Il sait comment on se fait respecter, par la dignité et non pas par la menace. Il est humain et considère que les détenus payent une dette. Il estime qu'ils doivent être traités comme des hommes susceptibles de s'amender et non pas comme des fauves de ménagerie qu'il s'agit d'intimider à coups de cravache.

M. Battini a tenté à Saint-Martin-de-Ré des expériences dont on ne nous avait jamais parlé. Il a introduit la radio au pénitencier. Dans le vaste réfectoire qui sert aussi de chapelle, un haut-parleur diffusait des concerts à l'heure des repas. Il y avait mieux. Au centre de la vaste cour de la détention où les détenus prennent de longues récréations quelques jours avant le départ, un autre haut-parleur se dressait.

Du bureau directorial, on branchait une émission de radio, soit sur le réfectoire, soit sur la cour. Lorsque les émissions de radio

leurs détenus et qui ne leur permettaient pas le plus insignifiant écart de conduite étaient aidés dans leur tâche ingrate par des prévôts.

On sait qu'en matière d'administration pénitentiaire les prévôts sont recrutés parmi les prisonniers qui inspirent confiance aux gardiens, soit par leur bonne conduite, soit par leur souplesse, soit par leur habileté à renseigner sur les intentions des camarades.

Les prévôts ne jouissent d'une bonne réputation qu'auprès des gardiens ou directeurs de prison, et c'est assez normal.

Il est rare que des prévôts parviennent à contenter en même temps leurs codétenus et l'Administration. Ils sont toujours en butte aux jalousies, pour ne pas dire aux haines. Le plus souvent, ils arrivent presque à oublier qu'ils sont prisonniers comme leurs camarades et se figurent réellement qu'ils possèdent le droit de commander.

Lorsqu'on leur confie une parcelle d'autorité, ils en usent sans discrétion, ils en abusent, s'imaginant vite qu'ils ont intérêt à faire du zèle, pour affermir leur situation et conquérir de nouveaux droits à l'indulgence des chefs. Ils espèrent obtenir ainsi dans un avenir proche une réduction de peine ou, à défaut, une amélioration sensible de régime.

Ce système est fâcheux. Mieux vaudrait y renoncer. Il développe chez les hommes l'éclosion de sentiments assez vils. Il oppose les uns aux autres des individus



Les relégués prennent place à bord d'une vedette à Saint-Martin-de-Ré.

ne paraissaient pas tout à fait indiquées pour être entendues par les prisonniers, on transmettait de simples disques de chant ou de danse.

Des esprits grognons ont critiqué cette méthode qui me semble pourtant excellente. Il n'est pas absolument indispensable de priver tout à fait de distractions des centaines d'hommes parqués dans un pénitencier. Il est même adroit de combattre le cafard qui peut s'emparer de ces hommes déchus, anormaux. A la veille de départs en masse pour la Guyane, il ne peut être question de donner du travail aux prisonniers. Ils sont trop. Tout au plus arrive-t-on à leur confier de rapides corvées. Ils errent toute la journée dans la cour, désœuvrés. La radio et le phono viennent donc apporter une aide efficace aux gardiens, en détournant l'esprit des hommes de pensées mauvaises.

M. Battini et ses collaborateurs se déclaraient satisfaits des résultats obtenus, lorsque tout changea subitement. Un nouveau convoi de relégués arriva. Il provenait de la maison centrale de Riom. Cet établissement pénitentiaire est connu pour sa sévérité. Pendant des mois, les relégués avaient dû obéir à des consignes implacables, se plier à une discipline inflexible. Les gardiens qui menaient avec une énergie farouche

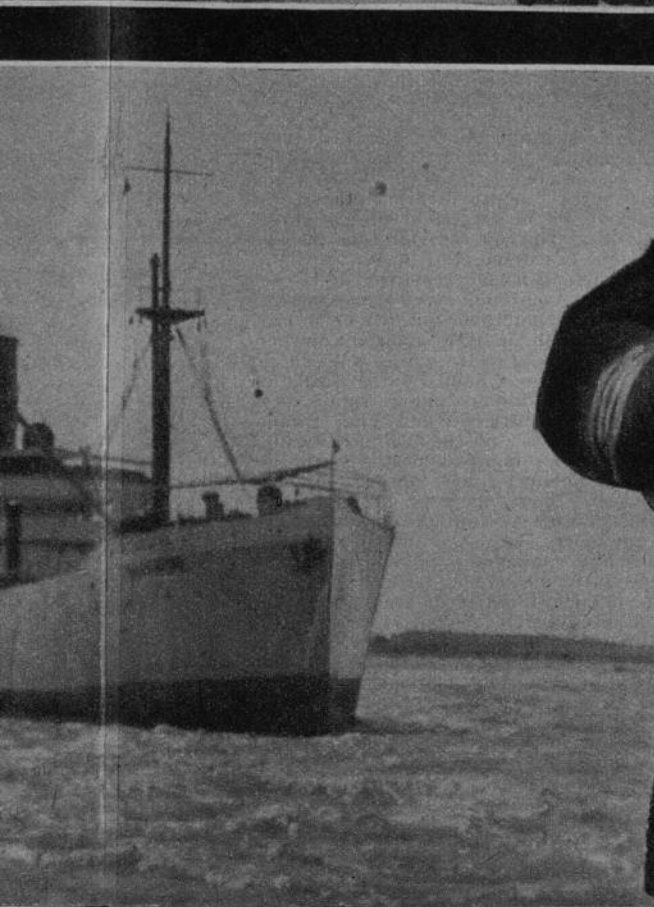


pas le plus
és dans leur
on péniten-
prisonniers
oit par leur
se, soit par
s des cama-
e réputation
e prison, et
contenter en
tion. Ils sont
pas dire aux
ue à oublier
es et se figu-
commander.
autorité, ils
s'imaginent
ur affermir
its à l'indul-
si dans un
défaut, une
y renoncer.
sentiments
es individus

qui, vis-à-vis de la société, sont des coupables au même titre et il crée des catégories parmi ces coupables, en permettant à certains d'imposer aux autres une autorité qui n'est pas toujours digne ou justifiée.

A Riom, il y avait dans le contingent de relégués des prévôts qui avaient su se faire haïr. Soumis au régime de fer de la centrale, les prisonniers ne bronchaient pas. Ils se taisaient, terrorisés, subissant passivement les fantaisies, paraît-il cruelles, de ces anciens camarades mués presque en bourreaux. Et, pour justifier ce dernier mot, il n'est pas inutile de rappeler que, dans les prisons, la susceptibilité prend des formes aiguës. Un acte qui, chez des êtres normaux, vivant en liberté, ne soulèverait que dédain entraîne chez des hommes incarcérés de terribles réactions psychologiques. Des gens qui ont méconnu les grandes lois sociales d'honnêteté obéissent cependant aux lois très spéciales et très spéciales d'un étrange code de l'honneur. Des actes qui nous apparaissent comme des taquineries de mauvais goût prennent aux yeux de prisonniers figure de persécutions intolérables. L'être enfermé et qui ne peut trouver d'utiles diversions à la fureur qui l'envahit, qui le ronge, conçoit des vengeances qu'il ne peut exercer. L'irritation grandit donc en lui de ne pouvoir assouvir son désir de revanche.

En bas : Le La-Martinière appareillant sous les ordres du commandant Gautier (à droite).



Vous comprenez maintenant pourquoi la révolte éclata soudain au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré. Le contingent de Riom amené par les voitures cellulaires fut conduit à la citadelle. Dès leur arrivée, les « voyageurs », encore tout ahuris et brisés de fatigue à cause de la pénible randonnée, éprouvèrent comme un sentiment de libération. Ils quittaient l'enfer et ce pénitencier leur semblait un paradis. Le premier mouvement de surprise passé, ils s'habituaient aussitôt à leur nouvelle situation et la trouvèrent naturelle, oubliant déjà les mois de contrainte, pour mieux profiter des minutes présentes qui avaient leur prix.

Ils n'oubliaient pas tout. Les fauves apprivoisés par les dompteurs de Riom, n'adoptant plus des attitudes prostrées et rampantes, recommençaient à relever la tête, recommençaient à gronder. Ils n'allaient pas tarder à essayer leurs griffes, leurs crocs, restés si longtemps inactifs.

Profitant de la cohue qui leur permettait d'échapper à toute surveillance, ils se ruèrent à la poursuite des prévôts qui ne possédaient plus cette fois la moindre autorité, prévôts abandonnés à la vindicte de ces gens terribles...

Et voilà de quelle façon débuta la bagarre. Il n'en fallut pas davantage pour énerver les autres prisonniers. La psychose de bagarre s'acquiert vite. Les prévôts n'étaient plus les seuls à constituer le gibier dans cette chasse à l'homme qui s'organisait. Tous ceux qui avaient de vieilles querelles à régler crurent le moment opportun. Ils ne réfléchissaient pas davantage aux conséquences de leurs gestes. Ils se précipitaient pour se battre. Les poings se détendaient.

Constatastion plus grave, des couteaux furent brandis. Comment ces armes étaient-elles en possession des relégués qui, théoriquement devaient avoir été fouillés ? L'Administration pénitentiaire ne tient peut-être pas à ce que la question soit posée et c'est pourquoi elle tentait de diminuer la gravité de l'émeute.

Tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir été des mouchards furent traqués. Il y eut d'affreuses batailles. Un homme fut empoigné par plusieurs forcés et basculé dans une tinette. On le maintint féroce-ment, le visage barbouillé d'immondices. L'infortuné étouffait. On le dégagea. Les six cent soixante-treize relégués n'étaient pas tous déchainés et cependant aucun d'entre eux ne se montrait complètement insensible à la joie de proférer des insultes.

Pour beaucoup, cette joie de chahuter s'apparentait à celle qu'éprouvent les élèves d'une école à la veille d'un départ en vacances. Il y avait des accalmies dans cette folie qui gagnait les détenus grisés par l'explosion d'une fureur si longtemps maltrisée. Alors la cour demeurait calme. Les relégués s'amassaient dans des coins, autour des arbres. Il y avait de larges espaces libres. Les victimes désignées pour le massacre, espérant échapper à leur sort, cherchaient à gagner des abris. Puis la bataille reprenait intense.

Les gardiens voulaient persuader à

quelques-uns de ces furieux qu'ils devaient cesser la lutte. Ils insinuaient que cela pouvait mal finir. Ils ne mettaient aucune acrimonie dans de tels propos. Mais ils ne recevaient pour toute réponse que des injures. Il fut possible cependant des ostraciser quelques blessés aux brutes qui cherchaient à les achever et il est certain à ce moment que les agresseurs retrouvèrent leur sang-froid pour échapper aux représailles de l'autorité en se faufilant dans la foule des détenus. On ne put en somme identifier d'une manière absolue les relégués qui avaient la responsabilité initiale de la bagarre. C'est du moins ce qui justifia l'attitude de la Direction du pénitencier, car il n'y eut aucune sanction disciplinaire.

On établit simplement un état des « transportés dangereux » et les hommes qui furent inscrits sur ce document, devaient être l'objet de bord du La-Martinière d'une surveillance spéciale. Le soir de l'émeute, les détenus s'agitèrent beaucoup et poussèrent des cris farouches. Peut-être — et la suite des événements l'a d'ailleurs prouvé — se trouvaient-ils en imposante majorité pour ne pas essayer d'aggraver la révolte. Ils sentaient bien pour la plupart qu'ils ne seraient jamais les plus forts et qu'ils pâtiraient durement de leurs incartades. Les plus excités causèrent des dégâts matériels, cassèrent des bancs et firent voler des vitres en éclats. Il y eut même une timide tentative d'incendie qui n'aboutit pas et se réduisit à un modeste feu de joie au milieu de la cour.

On doit supposer que les mutins ne surent pas imposer leur volonté à leurs camarades et qu'ils se révélèrent incapables de les dominer. Cette masse de prisonniers ne réalisa pas la possibilité d'une victoire et ce fut là la vraie raison de l'avortement du dangereux mouvement.

Des prisonniers rentraient d'eux-mêmes dans les bâtiments pour se coucher, ne tenant pas à passer la nuit à la belle étoile. Les hurlements continuaient et les chants s'élevaient tantôt faibles, tantôt formidables. Le personnel pénitentiaire se tenait sur la réserve, s'attendant au pire...

Et puis, le dimanche matin, après cette nuit agitée, les relégués se rendirent compte qu'ils avaient agi contre leur intérêt. Ceux qui avaient tant protesté contre l'illégalité du départ pour la Guyane et qui avaient espéré un instant qu'il serait possible de faire dévier la... manifestation comprirent que la partie était perdue.

Le directeur, M. Battini, eut alors un geste qui acheva de mettre fin à la dangereuse agitation. Il pénétra dans la cour du quartier de la détention, seul et sans armes. Les hommes étaient à nouveau livrés à eux-mêmes dans cette cour, entièrement libres de leurs faits et gestes.

M. Battini traversa la cour, passant entre les groupes, interpellant les relégués, les gourmandant paternellement. Personne n'osait affronter son regard. Le directeur feignit de ne pas entendre quelques murmures. Il poursuivit sa marche. Puis il réclama le silence et il adressa la parole d'une voix forte à ses prisonniers. Les conseils qu'il sut leur donner étaient empreints d'une énergie qui devait aussitôt exercer la plus puissante des influences sur cet auditoire anxieux. Les visages tourmentés de ces bagnards s'éclairaient. D'effroyables rictus de colère se changeaient en affreux sourires qui s'efforçaient d'être rassurants.

Quand M. Battini eut fini de parler, les relégués se montrèrent enchantés. La paix était faite et, pour le prouver, ils battirent un ban en l'honneur de leur directeur.

Les bâtiments de la Direction, les moindres recoins de la citadelle étaient occupés par les renforts envoyés de La Rochelle. La mutinerie n'avait plus aucune chance de réussir. Mais il faut bien préciser qu'à aucun moment ces renforts n'eurent à intervenir. On poussa même la coquetterie jusqu'à dissimuler la plupart des gendarmes et des gardes le jour du départ.

Pendant ce temps, la population de l'île continuait à être assez mal renseignée sur ce qui se passait. Les gardiens qui recevaient l'autorisation de se rendre chez eux pour quelques instants, — car aucun d'entre eux n'habite la citadelle et seuls y passent la nuit ceux qui sont de service — refusaient de livrer le moindre renseignement. La consigne était rigoureusement observée. Nul ne consentit à l'enfreindre. Certainement le personnel pénitentiaire fut menacé de sanctions très sévères.

Dans les hôtels, dans les cafés, se trouvaient en tête à tête de hautes notabilités du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Colonies, des surveillants militaires qui allaient conduire le convoi jusqu'à Saint-Laurent, des familles de relégués venues assister au départ, des opérateurs de firmes cinématographiques à qui la gendarmerie avait pourtant signifié la défense formelle de filmer, des journalistes enfin.

Chacun demeurait sur ses positions et des relations au demeurant assez cordiales s'établissaient entre tous. Seules les familles de condamnés se tenaient à l'écart et tentaient de nous donner le change. Il y eut entre quelques journalistes et des surveillants militaires des explications qui ne furent pas précisément orageuses, mais au cours desquelles on échangea des arguments précis. Et cela ne fut pas tout à fait in-

tile, puisqu'il nous fut donné de confronter des opinions, d'acquiescer des certitudes.

Je dus subir pour ma part de sérieux assauts. *Police-Magazine* a publié beaucoup de documents relatifs au bagne et tous n'ont pas eu l'heur de plaire au personnel pénitentiaire. J'ai enregistré cependant avec plaisir des compliments qui furent décernés à notre impartialité. *Police-Magazine*, nos lecteurs le savent bien, n'a jamais pris systématiquement le parti des bagnards contre l'Administration pénitentiaire. En signalant des abus dans la répression, nous n'avons jamais eu l'intention de nous faire les avocats des criminels et d'encourager le vice. Nous avons toujours examiné très objectivement les plaintes qui nous parvenaient et nous avons écarté de façon délibérée les accusations qui ne reposaient sur aucun fondement. Des entretiens comme ceux que nous avons eus à l'île de Ré, avec des fonctionnaires du bagne, porteront leurs fruits de part et d'autre.

Il est excellent que des gens sincères apprennent à se connaître. Après les trois jours que je viens de passer en compagnie de ces fameux surveillants militaires, plus communément connus sous le nom de gardes-chiourme, je comprends mieux certaines histoires du bagne.

Pourquoi des informateurs impartiaux se contenteraient-ils des indications fournies par les forçats libérés ou par les forçats évadés ? Pourquoi faire confiance à ces seules personnes et tenir pour rigoureusement exactes toutes leurs déclarations ? C'est cette erreur qui a été fatale à tant d'écrivains qui ont enquêté sur le bagne. Erreur qui ne fut en tout cas jamais commise par *Police-Magazine* qui a toujours su apporter les correctifs nécessaires et faire de prudentes réserves. Je crois que se perd la vieille race des gardes-chiourme, celle qui commit tant de méfaits. Les surveillants militaires actuels sont en grande majorité des gens cultivés et qui possèdent le sens de la justice.

Je conçois qu'ils s'irritent de voir certains enquêteurs oublier en principe que les bagnards sont des individus qui, par leur conduite, se sont mis au ban de la société. Je conçois que les fonctionnaires chargés de surveiller ces condamnés dans des conditions assez périlleuses soient choqués par la pitié exagérée qu'inspire le bagnard.

— N'oubliez donc pas les victimes, me disait un « képi bleu » qui vogue en ce moment vers la Guyane, les victimes auxquelles personne ne songe. Ces gredins qui nous sont confiés n'ont pas hésité à apporter la désolation dans les familles et ils auraient droit ensuite à des égards particuliers, comme s'ils étaient des citoyens ordinaires ! Si vous viviez perpétuellement avec eux, vous vous apercevriez vite qu'ils sont d'une exigence folle, indécente. Ils ne pensent plus aux délits qu'ils commirent. Ils se considèrent toujours comme des hommes qui méritent l'estime. Qu'il y ait eu des brebis galeuses parmi nous, qu'il y en ait encore, je n'en disconviens pas, mais les règlements administratifs qui nous régissent sont d'une sévérité dont vous n'avez, j'en suis sûr, aucune idée. Pour des fautes insignifiantes, la révocation est prononcée d'office.

« L'esprit des anciens gardes-chiourme disparaît. Nous sommes d'honnêtes gens et nous vivons avec de sinistres coquins qui nous guettent et ne songent qu'à profiter de nos moindres faiblesses. L'évasion sensationnelle d'un héros du crime lui vaut des articles de journaux. Lorsqu'un de nos camarades par contre tombe frappé dans son service et qu'il laisse des orphelins derrière lui, on ne mentionne même pas son nom dans les gazettes. Nous ne tenons pas d'ailleurs à cette publicité posthume. Ce n'est pas l'orgueil qui me dicte cette protestation, mais nous sommes écorchés par de telles injustices.

« Notre existence en Guyane nous expose à de perpétuels dangers. Nous les acceptons librement et nous ne demandons qu'à faire notre devoir. Nous savons que notre métier est difficile à exercer et que nous avons du mal à faire admettre à nos détenus la nécessité d'une discipline intransigeante. Notre idéal est de pratiquer une justice loyale et ce n'est pas parce que des scélérats portent contre nous des accusations monstrueuses qu'on doit faire crédit à ces individus rejetés de son sein par la société ! »

J'ai tenu à enregistrer cette protestation. Elle fut émise un soir, après dîner, dans la salle à manger de l'hôtel où j'étais descendu. Nous n'étions plus très nombreux. J'avais remarqué une vieille dame qui se tenait toujours à l'écart dans le coin le plus sombre. D'habitude, elle s'éloignait sitôt après la dernière bouchée et se réfugiait dans sa chambre. Ce soir-là, elle était restée et ses yeux fiévreux trahissaient son émotion. Elle écoutait les détails que me donnaient sur le bagne ces surveillants militaires en réponse à mes questions. Je voyais bien qu'elle s'intéressait surtout aux indications concernant les bagnards célèbres et appartenant à une certaine classe sociale qui, en raison de leur bonne conduite, parviennent à obtenir de bons emplois. Son attention fut attirée surtout par les renseignements qui me furent fournis sur le docteur Laget qui vit aujourd'hui

relativement heureux dans une infirmerie où il lui est permis de recevoir des journaux médicaux, afin de pouvoir, par l'étude, échapper à la terrible ambiance du bagné. Elle prêta également l'oreille à ce qui me fut conté sur Barataud qui est un forçat modèle et a obtenu un emploi de tout repos.

La vieille dame cherchait à nous cacher son émotion. Peut-être s'aperçut-elle que je la regardais souvent, car, subitement, elle quitta la salle à manger sur la pointe des pieds.

Le lendemain, je sus son histoire. Rien de ce que je vais dire n'est susceptible de vous révéler son identité. Cette dame avait trois fils, l'un est sorti de l'École Polytechnique, l'autre de l'École Centrale. Le troisième était au dépôt de Saint-Martin-de-Ré !

Cette malheureuse n'osait se fier à personne, tant elle avait honte d'elle-même. Elle montait à la citadelle et timidement s'adressait à n'importe qui pour demander à voir son fils. Cinq fois déjà elle avait essuyé des rebuffades. Aucune protestation de sa part. Quelqu'un la remarqua et ce fut un homme admirable, un homme au grand cœur, le major Péan, de l'Armée du Salut. Il la prit sous sa protection.

Il faisait nuit quand elle fut admise enfin à voir de l'autre côté d'un grillage le détenu. Elle balbutiait seulement d'une voix que les pleurs rendaient rauque :

— Mon petit !

Et le prisonnier, les yeux humides, répondit :

— Pardon, maman !

Ce furent les seules paroles qu'ils échangèrent.

Je sais un autre drame aussi épouvantable. L'aumônier catholique du pénitencier, M. l'abbé Jean Picaud, curé de Saint-Martin-de-Ré, qui conçoit son apostolat d'une façon remarquable, reçut un jour d'un relégué cette confidence :

— Monsieur le curé, je vais partir pour la Guyane sans avoir obtenu le pardon de mon père et j'en suis désespéré. Il y a cinq ans qu'il m'a maudit. Je n'ai jamais eu de nouvelles de lui depuis. Voudriez-vous lui écrire pour solliciter ce pardon qui me donnerait un courage dont j'ai grand besoin ?

Et l'aumônier Jean Picaud écrivit aussitôt. Par retour du courrier, le détenu reçut une lettre dans laquelle sa mère l'informait que le père, touché par la supplique de l'abbé, consentait à venir à l'île de Ré.

Le lendemain, il sonnait à la porte du presbytère. Très abattu, il déclara :

— Monsieur le curé, ce qui est arrivé est de ma faute. Je suis un ancien fonctionnaire de la police. Toute ma vie, j'ai donné la chasse aux malfaiteurs. Je n'ai jamais admis qu'on commette une mauvaise action. Aussi, lorsque mon fils a dévié de la droite ligne, je l'ai maudit, je l'ai mis à la porte ! Je m'accuse de ce qui est arrivé ensuite. Je n'aurais pas dû me montrer si sévère. C'est moi qui ai jeté mon enfant

dans le vice en l'abandonnant totalement. Je m'accuse ! Je m'accuse ! Et encore si mon exemple pouvait être connu des autres pères de famille qui peuvent se trouver dans mon cas ! Monsieur le curé, je suis atrocement malheureux.

Et l'abbé Jean Picaud qui me conta cette anecdote me redit combien il eut de peine à consoler ce pauvre homme. L'entrevue au parloir du pénitencier fut émouvante. Le fils de l'ancien policier pleura et, comme il l'avait désiré, il fut pardonné.

Pendant les jours qui ont précédé le départ pour la Guyane, ce parloir de la citadelle n'a pas désesemplé. Mais le contingent de Riom, qui provoqua la bagarre, ne reçut pas beaucoup de visites. Il ne fut dirigé sur La Rochelle qu'au dernier moment et les parents s'étaient déjà rendus dans le Puy-de-Dôme en apprenant que le convoi allait partir bientôt.

Lorsque des bruits sinistres couraient à Saint-Martin-de-Ré sur l'émeute, les parents qui se trouvaient là semblaient des suppliciés. Leur calvaire n'était pas fini, puisque la tempête qui éclata dans la nuit du dimanche au lundi fit ajourner le départ au mardi 22 novembre. Ils entendaient bien demeurer jusqu'au bout en dépit de tout.

Ils prenaient des précautions pour tenter d'apercevoir une dernière fois l'être cher qui allait partir. Ils savaient que des consignes sévères les empêcheraient de franchir les barrages de police. Ils louaient des croisées à proximité du quai d'embarquement, ils s'inquiétaient de savoir si, à la dernière minute, personne n'interviendrait pour les priver de ce droit de souffrir davantage qu'ils revendiquaient comme l'accomplissement d'un devoir sacré.

Le vent, qui s'était calmé le lundi soir, reprit avec une violence renouvelée vers le milieu de la nuit et, mardi matin, les vagues déferlaient à l'horizon, loin de l'île, car c'était marée basse. On se deman-

Sarraut, ministre de l'Intérieur. Il n'y avait pas à discuter cet ordre ridicule et illégal. Des incidents grotesques devaient provoquer un peu plus tard l'hilarité des témoins de l'embarquement. La foule ne riait pas des photographes et des cameramen, elle se moquait de l'autorité. J'y reviendrai plus loin.

Donc, tandis que les gendarmes livraient une chasse farouche aux opérateurs de cinéma, émettant même la prétention de pénétrer dans les maisons afin d'y perquisitionner en quelque sorte, je gagnai la citadelle. Dans la première cour, les Sénégalais de l'escorte étaient déjà là. Quelques secondes auparavant, on leur avait fait charger les fusils et ils attendaient l'arme au pied, formant deux lignes parallèles, ininterrompues, qui barraient la longueur de la cour et délimitaient un grand quadrilatère à l'intérieur duquel les relégués, en colonne par quatre, allaient dans quelques instants littéralement s'in-sérer.

Les relégués, eux, se trouvaient dans la cour de la détention. La cérémonie traditionnelle s'accomplissait. L'Administration pénitentiaire remettait ses six cent soixante-treize prisonniers à l'Administration coloniale. Les surveillants militaires de Guyane, à l'uniforme bleu ciel et noir, prenaient possession de leurs hommes qu'ils allaient conduire à la Guyane.

Ils étaient tous là, ces hommes divisés en quatre pelotons correspondant chacun à l'un des quatre bateaux que je citais plus haut. Habillés de neuf, les relégués ne pensaient plus à pousser des vociférations comme ils l'avaient fait trois jours auparavant. Vêtus de bure, chaussés de galoches, à l'aise dans ces vêtements trop larges pour certains, coiffés d'une casquette qui a remplacé le traditionnel chapeau noir, ils portaient en bandoulière une couverture neuve mar-ron rayée de bandes aux couleurs écla-



M. l'abbé Picaud, aumônier du pénitencier, qui a prononcé une allocution au moment du départ.

mots : « Nous vous demandons de voir notre fils avant de partir, de ne pas l'abandonner. Votre titre d'aumônier vous donne le droit de remplacer le père qui ne lui a point pardonné et sa malheureuse maman qui voudrait tant le voir et lui dire des paroles d'espoir ! »

« A cette heure du départ, où, de chacune de vos demeures, les pensées et les regards de vos parents, de vos vieilles grand-mères aux cheveux blanchis par l'âge et la douleur, de vos épouses, de vos enfants, sont tournés vers vous, ce sont des paroles d'espoir en effet que vos deux aumôniers, M. Calas et moi, nous avons pour mission de vous adresser.

« Tout d'abord, regrettez vos fautes, celles qui vous ont conduits ici, qui ont lésé les intérêts de familles innocentes, qui ont fait verser tant de pleurs parmi les vôtres, qui ont brisé vos foyers, qui vous ont séparés de vos chers petits, qui ont marqué et marqueront toujours ceux que vous avez laissés du signe de la honte !

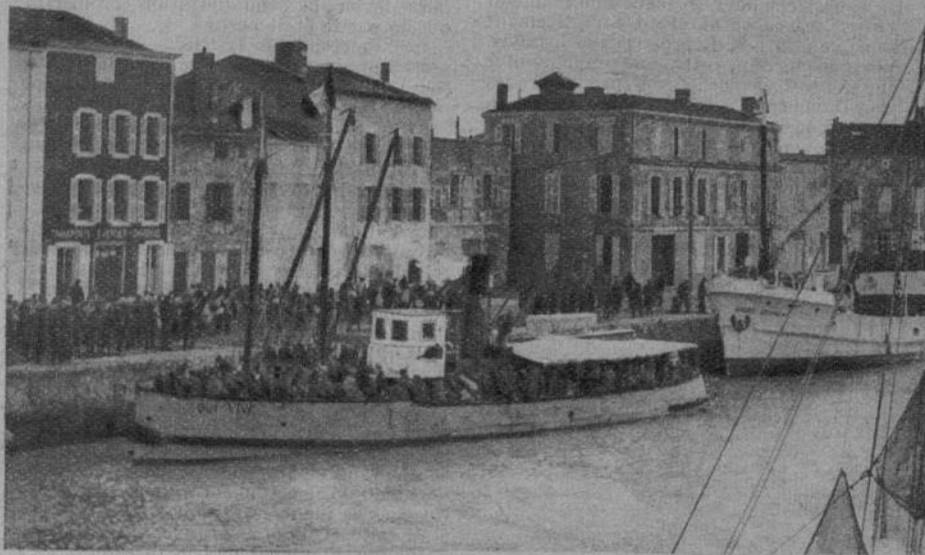
« Le Christ a pardonné, vous le savez, à l'enfant prodigue, à la femme adultère, à la Samaritaine et, en ce moment, il voit au fond de vos cœurs, j'en suis sûr, les sentiments de repentir qui s'y trouvent et, comme au larron pénitent, il vous pardonne aussi !

« Ici à Saint-Martin-de-Ré, une Administration intelligente et désireuse de votre relèvement a multiplié les industries capables d'adoucir vos souffrances. La T. S. F., les jeux, la clémence vous ont montré que l'on vous considérait toujours — envers et malgré tout ! — comme des hommes. A certains moments, la cour du dépôt ressemblait, n'est-il pas vrai ? à une cour de collège.

« En très grand nombre, de votre plein gré, avec une joie réelle, vous êtes venus voir vos aumôniers qui vous ont accueillis avec toute la bonté dont ils étaient capables et qui ne regrettent qu'une chose, c'est de n'avoir pu recevoir tous les inscrits tant la liste en était longue. M. Calas et moi, tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée.

« La même paternelle autorité de M. Battini, directeur de cette maison, du personnel attaché à votre garde, vous la retrouverez là-bas à Saint-Laurent, à Saint-Jean-du-Maroni, dans tous les camps de la Guyane. De l'autre côté de l'océan, comme ici, vous ne serez pas un troupeau traqué, sur lequel un mauvais destin s'acharne, mais des hommes traités comme tels, dont on espère, dont on veut le relèvement moral ! Là-bas comme ici, vous trouverez les aumôniers, les œuvres multiples d'assistance aux condamnés, la même bienveillance, la même largeur d'esprit, la même pitié, la même miséricorde. Devant M. le Délégué du Ministère, devant M. le Préfet de la Charente-Inférieure, devant M. le Directeur de ce dépôt et toutes les autorités présentes, c'est donc bien un cri d'espoir que vos aumôniers, émus, vous jettent aujourd'hui. Restez dignes de cet espoir !

« Dignes par votre calme parfait, lorsque, dans quelques instants, sur le port de Saint-Martin, vous quitterez la terre de France.



En route pour La Pallice.

tantes, vert et rouge : ils tenaient aussi un sac de marin, en toile blanche, contenant leurs objets personnels.

Figés dans une immobilité absolue, ils gardaient le silence, silence qui contrastait étrangement avec le vacarme qui avait empli cette cour trois jours auparavant.

L'aumônier catholique du bagné de Saint-Martin-de-Ré, M. l'abbé Jean Picaud s'avancé, suivi de son vicaire.

L'aumônier protestant, M. Calas, en raison de son grand âge — quatre-vingt-onze ans — n'avait pu venir, demandant à son collègue de l'excuser.

Vers les deux prêtres se tournèrent les figures blafardes des relégués, figures teintées de plaques sombres, car, par ordre supérieur, on n'avait rasé personne.

Le soleil éclairait cette cour où avaient tant piétiné après les deux tempêtes — celle de la nature et celle du pénitencier — les six cent soixante-treize relégués qu'elle apparaissait comme un vaste réservoir de boue. Les officiels pataugeaient dans ce cloaque d'un air contrit. Gardiens et surveillants militaires se déplaçaient le long des pelotons, des listes à la main. Puis tout mouvement cessa dans la cour.

L'abbé Jean Picaud parla. Il parla d'une voix forte qui résonnait entre les murs de cette geôle. Le ministre de Dieu se penchait fraternellement sur la misère de ces exclus. Voici textuellement les phrases que prononça le prêtre :

— Mes bien chers, pendant cette semaine d'expectative, j'ai reçu bien des lettres de vos familles. Toutes se résument par ces

daient encore si l'embarquement aurait lieu. A la citadelle, le préfet, M. Giacobbi, conféra avec les représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Colonies. Il y avait aussitôt des techniciens maritimes qui se montraient fort réservés. Ils continuaient à conseiller de ne pas opérer le transbordement en pleine mer, car, à marée haute, affirmaient-ils, les vagues seraient assez fortes pour projeter les remorqueurs transportant les relégués, sur les flancs du *La-Martinière*. Après une longue discussion, il fut enfin décidé que la prison flottante serait amenée à quai dans l'avant-port de La Pallice.

Le transbordement des forçats s'effectuerait donc dans cet avant-port qui est relativement protégé de la violence des vagues par les jetées.

Vers dix heures du matin, le service d'ordre prit possession des quais où devait se produire l'embarquement des relégués sur quatre petits vapeurs *l'Express*, *l'Avenir-II*, *le Qui-Vive ?*, *l'André-Bouineau*. Les Sénégalais commencèrent par expulser les quelques curieux qui avaient choisi d'excellents observatoires dans la zone d'embarquement et qui étaient mal récompensés de leur constance, car ils étaient en place depuis huit heures. Les gendarmes se chargèrent aussi de fouiller les alentours pour dépister les photographes et les chasseurs d'images des firmes cinématographiques.

M. Lapouge, l'aimable commissaire spécial de La Rochelle, dont nous n'eûmes qu'à nous louer, prévint chacun d'entre nous. Il était interdit de prendre des photos et de tourner des films. L'ordre venait de Paris, du cabinet même de M. Albert

Au parloir du pénitencier



ignes par votre soumission aux ordres du ord pendant la traversée. Dignes par votre volonté d'un relèvement total sur le sol d'expiation !

« Ecoutez ces vers que composa ici-même, il y a quelques années, un de vos camarades qui attendait l'heure du départ :

*Toute course, ici-bas, vers quelque but doit
[tendre.
Il faut à toute vie une tâche à remplir.
La vôtre est d'expiation, mais vous pouvez la
[rendre
Plus légère à nos cœurs, si vous savez com-
[prendre*

*Comme il faut l'accomplir.
Pleurez, mais n'allez pas jusqu'à la défail-
[lance
Et ne succombez pas sous le poids du fardeau.
A tous les malheureux, Dieu garde une espé-
[rance,
Les pauvres naufragés des mers de la souf-
[france,*

Ont aussi leur radeau.

« Puissiez-vous toujours jusqu'à la fin de votre vie, surtout à votre dernière minute, vous accrocher à ce radeau que tend toujours à celui qui souffre le Dieu qui, par vos aumôniers, va vous bénir ! »

Depuis le début de ce discours, j'observais les relégués. Au début, ils regardaient fixement le prêtre, sans qu'il fût possible de déterminer s'ils cédaient à un sentiment de curiosité ou de forfanterie. Puis ils baissèrent pour la plupart la tête ou détournèrent le regard.

Et l'abbé Jean Picaut, très ému lui-même, prononça en faisant largement du bras droit le geste rituel :

« Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils, Saint-Esprit, descende sur vous et y demeure toujours ! »

Des relégués s'agenouillèrent et tous, les uns après les autres, enlevèrent gauchement leur casquette, encombrés qu'ils étaient par leur couverture et leur sac.

L'abbé Jean Picaut ne s'attarda pas et parcourut alors les rangs des détenus. Il distribua les cigarettes qui bourraient les poches de sa soutane. Les relégués allumaient ces cigarettes et on entendit pour la première fois des rires depuis que l'aumônier avait achevé son discours. Il y eut quelques minutes d'attente, puis des ordres brefs retentirent. Le premier peloton s'ébranla pour s'engager dans la première cour, celle qui se trouve en dehors du bague proprement dit. Il franchit la porte de fer, sous la conduite des surveillants militaires et, à pas lents, il défila entre les tirailleurs sénégalais immobiles pour venir s'arrêter à l'entrée de la citadelle. Les autres pelotons suivaient. Gardiens, surveillants militaires encadraient maintenant les relégués. Le « cortège » s'organisait. Quand tout fut au point, le commandant de gendarmerie Subréville, de La Rochelle, donna le signal du départ.

La colonne passa sur le pont-levis et tout de suite l'allure fut rapide, les fonctionnaires qui marchaient en tête étant bien résolus à mener l'opération promptement. L'allée des tamaris fut vite franchie. Je remarquai que plusieurs relégués jetaient un long regard à l'océan grisâtre et encore assez agité. Ils échangeaient parfois quelques mots à voix basse. L'impression générale était sinistre, car ces hommes portaient tous sur le visage comme une flétrissure.

Vers la Guyane.



— Examinez-les bien, me disait un des plus anciens gardiens de la citadelle, ce sont de vieux chevaux de retour...

— Et ils sont si jeunes pour la plupart !
— Très jeunes même. Dans ce convoi, il y a beaucoup plus de jeunes hommes que de vieux. Ils ont pourtant traîné dans les correctionnelles et les cours d'assises. Ils ont tous été condamnés plusieurs fois et justement. Il n'y a jamais de victimes d'erreurs judiciaires parmi les relégués.

Quelques minutes plus tard, sur le quai du port de Saint-Martin-de-Ré, je commentais ces réflexions du gardien. Les transportés s'installaient à bord des bateaux. Ils choisissaient un endroit de leur goût. Mais les gardes mobiles embarqués avec eux les poussaient et les Sénégalais aussi. En sorte qu'ils échouaient n'importe où, comme des loques, jetant sur le port leur sac, s'éroulant sur les bancs...

Du quai ils nous apparaissaient comme un agglomérat de déchets humains. Nous les dominions et ils évitaient de lever les yeux vers nous, peut-être gênés par notre curiosité, mais n'ayant pas ce bel air méprisant des fauves en cage.

Quand ils furent tous groupés dans les vapeurs, on put, en se déplaçant le long du quai, les passer en revue. Ils subissaient leur sort parce qu'ils savaient qu'aucune résistance n'était possible. Ils rentraient leurs griffes. Sur l'*Avenir-II*, on avait installé les relégués considérés comme les plus dangereux, ceux qui paraissaient avoir joué un rôle assez actif dans l'émeute. Des égratignures balafraient nombre de visages et des yeux étaient cernés d'énormes meurtrissures rougeâtres. On distinguait des nez cassés.

Les crâneurs s'étaient débarrassés des couvertures, des sacs et des casquettes, le tout déposé à leurs pieds sur le pont. Ils jouaient la comédie pour nous. Ils faisaient de grands gestes. On eût dit des orateurs de cabarets mal famés qui pérorent en attendant que leur « régulière » vienne rendre ses comptes.

Le surveillant militaire dont j'ai reproduit plus haut la protestation vint à passer. Il s'arrêta quelques instants à mes côtés et me dit :

— Que pensez-vous de cet ensemble ? Voyez-vous les vices peints sur ces visages ? Éprouvez-vous de la pitié pour toute cette racaille ? Sont-ils assez nature ? Vous rendez-vous compte de l'hypocrisie de ces individus ? Ils prennent des airs impassibles, mais l'observateur le moins habile à discerner la vérité sur les visages ne peut s'y tromper. Ils appartiennent à la race de ceux qui s'inclinent devant la force, mais qui ne pardonnent pas à quelqu'un qui est faible et qui s'acharnent sur leurs victimes quand elles ne peuvent plus se défendre. Et nous nous faisons un devoir d'être justes avec ces êtres abjects ! Nous nous enorgueillissons de les traiter comme des gens qui « paient leurs dettes » et qui doivent, malgré tout, être respectés. Mais eux nous observent ; ils cherchent le défaut de notre cuirasse...

Je profitai de la présence de mon interlocuteur pour lui demander quelques renseignements sur les transportés. Avec beaucoup de tact, il me désignait des hommes :

— Vous voyez là, à l'avant, ce jeune homme brun. Il volait des autos et les revendait. Il voulait mener la grande vie. Plus loin, celui qui a les lunettes noires, encore un voleur d'autos. Vous remarquerez, dans tout le convoi, les lunettes

noires sont légion. On a tout de même sa petite fierté. Dans son ensemble, ce convoi 1938 est désolant. Il est typique. Les plus de cinquante ans y sont rares, ce qui est très étonnant, puisque les relégués sont, en principe, des gaillards qui collectionnent les condamnations et qu'autrefois la relégation ne frappait que des hommes déjà âgés. Aujourd'hui, les étapes sont brûlées. Ces jeunes qui constituent la grosse majorité des six cent soixante-treize relégués ont voulu gagner beaucoup d'argent par n'importe quels moyens. Voilà où les mène leur mépris de l'honnêteté. Ne trouvez-vous pas effrayante à regarder cette galerie de têtes ? Ah ! si l'on pouvait montrer ce spectacle à la jeunesse des écoles !

Je haussai les épaules et répliquai :
— Vous venez d'exprimer une vérité essentielle et vous condamnez l'attitude stupide des hauts fonctionnaires qui ont interdit sur ce quai appareils photographiques et caméras. On prétend qu'il faut préserver ces loques humaines d'une publicité par l'image qui serait insultante pour eux. Mais cette « publicité » fait partie de l'expiation et je ne vois pas pour quelle raison, on ne veut pas que le grand public n'éprouve pas cette impression de dégoût qui s'empare de nous aujourd'hui, impression qui serait salutaire, moralisatrice, car, s'il y a des spectacles vicieux qui offrent de l'attrait, celui-là ne peut inspirer que répugnance et désir de rester dans le droit chemin...

Une demi-heure auparavant, nous avions eu un autre spectacle qui avait déchaîné les moqueries de tous. Pourchassés de tous côtés et désireux, malgré tout, d'exercer leur métier, les opérateurs de cinéma avaient loué, de l'autre côté du bassin, le premier étage d'une maison. Les fenêtres en étaient fermées, mais une latte de bois manquait à chacune des trois persiennes, et dans cette meurtrière, pouvaient se glisser, nous affirmait-on, des objectifs de caméras et d'appareils photographiques. Un personnage mystérieux avait donné un ordre à un gendarme qui s'était d'ailleurs fait une spécialité de poursuivre les reporters photographiques et cinématographiques. Ce gendarme, placé juste au-dessous des persiennes, tendait à bout de bras une longue perche d'environ six à sept mètres de long, au bout de laquelle il avait fixé quelques planches. Il bouchait alternativement les trois meurtrières, persuadé qu'il empêchait ainsi la prise de vues. Il réussit à être la risée de tous. Les chefs responsables se défendaient d'avoir donné des ordres. On expédia au plus tôt quelqu'un au gendarme pour lui faire cesser son grotesque manège.

Mais j'appris en arrivant à Paris le lendemain que le Gouvernement avait fait savoir à la firme propriétaire du film tourné qu'il interdisait formellement la sortie de la bande. Qui nous expliquera les raisons de cet acte arbitraire et quelle loi justifie les saisies de pellicules qui furent pratiquées par ordre ministériel, ce jour-là, à Saint-Martin-de-Ré ?

On accuse, on plaide, on juge...

AMOUR, FOIE D'OIE ET COU DE POULET

Justice de paix du IX^e arrondissement. A la barre, deux femmes échangent des regards furibonds avant d'échanger des mots blessants.

LE JUGE DE PAIX, s'adressant à la plus jeune des deux femmes, une jolie brune assez élégante. — Voyons, madame, vous réclamez mille francs de dommages-intérêts à votre adversaire pour préjudice moral et mille francs pour prix d'oies et de poulets que vous lui avez portés... Veuillez vous expliquer sur ces deux demandes.

LA DEMANDERESSE. — Voici : j'avais, l'an dernier, fait la connaissance d'un jeune homme, qui m'offrit de devenir sa femme... J'acceptai et, durant les fiançailles, il se montra charmant ; puis, un jour, sans raison, il m'abandonna. Une amie m'envoya chez cette dame.

LE JUGE DE PAIX. — Qui est, je crois, cartomancienne ?

LA CARTOMANCIENNE, une femme sans âge, au visage et aux cheveux gris comme la robe et le manteau qui l'habillent sans élégance. — Pardon, pardon, je ne suis pas cartomancienne, je suis voyante extra-lucide. Je possède une science exacte, absolue !

Longuement, elle explique qu'elle n'est pas une marchande d'illusions et de promesses d'heures dorées ; elle sait qu'hier et aujourd'hui ne préoccupent guère les humains anxieux et que seul demain les passionne ; elle sait aussi que le bonheur est dans ce qui suscite notre imagination et ce bonheur, elle peut l'apporter.

LA DEMANDERESSE, furieuse. — Ah ! oui, parlons-en du bonheur que vous apportez... Vous m'avez menti, trompée et escroquée.

LA VOYANTE, très digne. — Je vous interdis, madame, de m'injurier, ou gare à vous !

LA DEMANDERESSE. — Vous ne me faites plus peur, je sais que vous ne connaissez rien. Vous êtes une marchande de boni-

ments (sic), c'est tout... Jugez-en, monsieur le juge de paix : elle me promet donc, par ses procédés, de me ramener mon ex-fiancé qui avait fait la connaissance d'une autre femme, mais, pour cela, me dit-elle, il me faut chaque semaine un foie d'oie et un cou de poulet.

LE JUGE DE PAIX. — Alors, chaque semaine, vous avez apporté une oie et un poulet ?

LA DEMANDERESSE. — Comment le savez-vous ?

LE JUGE DE PAIX. — Parce que la crédulité humaine, a dit Renan, donne la notion de l'infini... Et le fiancé est-il revenu ?

LA VOYANTE. — Il devait revenir, mais Madame n'a pas voulu persévérer !

LA DEMANDERESSE. — Donc, elle me prédit que, dans les trois mois, la femme dont mon fiancé s'était épris allait mourir d'un accident.

LA VOYANTE, triomphante. — Eh bien ! dans les trois mois, si elle n'est pas morte, il lui est pourtant arrivé un accident...

LE JUGE DE PAIX. — Lequel ?

LA VOYANTE, de plus en plus triomphante. — Elle s'est mariée avec le Monsieur de Madame !

La salle manifeste sa joie à grands éclats de rire, mais la cliente, elle, ne rit pas et elle crie :

— Et mes poulets, mes oies, était-ce pour ce résultat que je les avais donnés ?

LA VOYANTE. — Il fallait continuer !

Le juge de paix la condamne à verser cinq cents francs de dommages-intérêts à la demanderesse en paiement des volatiles, mais refuse tout dédommagement au préjudice moral.

La crédulité humaine, a dit le juge de paix, donne la notion de l'infini... C'est si vrai qu'après l'audience une jeune femme suit dans le couloir l'extra-lucide, et, d'une voix tremblante, lui demande :

— Dites, madame, pourriez-vous ramener à moi mon amant qui vient de me quitter ?

PIERRE DESCLAUX.

SYLVIA RISSER.

Les Adolescents qui tuent

Nous avons fait deux voyages cette semaine, l'un dans la région de Falaise, l'autre à Limoges.

Deux voyages. Pour enquêter sur deux crimes.

Et, coïncidence dramatique, ces deux crimes ont été commis par deux adolescents, presque des enfants :

l'un a seize ans, le second dix-huit ans.

Mais, malgré leur jeune âge, ainsi qu'on le verra par la suite, tous deux ont tué avec une sauvagerie inouïe.

L'aîné était guidé par la passion. Le plus jeune était poussé par un sentiment trouble et que les enquêteurs n'ont pu encore exactement définir.

LE DRAME DE NORON-L'ABBAYE...

C'est le samedi après-midi que l'on vit pour la dernière fois M. Maisonneuve. Son fusil sur l'épaule, il passa devant l'auberge où il fut interpellé par des amis :

— Alors, encore à la chasse ?
— Dame ! C'est ma seule distraction.
— Rapportes-tu beaucoup de gibier, au moins ?

— Ça dépend des jours...
— Ta femme doit être contente.
— Au contraire ! Elle dit que ça complique la cuisine.

— Bah ! Il faut pas y faire attention : les femmes ne sont jamais satisfaites.
— J'en ai déjà fait l'expérience.
— A propos, tu prendras bien quelque chose.

— C'est pas de refus.
M. Maisonneuve s'assit, bavarda quelques minutes avec ses compagnons, puis reprit sa route en direction des bois avoisinants Noron-l'Abbaye.

Lorsqu'il fut parti, la conversation reprit :

— C'est un bien brave homme.
— Oui, mais aussi bien à plaindre ; pense que, depuis vingt ans, il souffre sans interruption de ses blessures de guerre et qu'il est obligé de passer de longues heures sur son lit ou sa chaise longue.

— Heureusement qu'il est courageux.
— Courageux, c'est certain ; sans cela on ne lui aurait pas donné la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour ses mérites exceptionnels sur les champs de bataille.

L'un des hommes, baissant la voix, reprit :
— C'est pas seulement à cause de ses blessures que je le plains.

— Et pourquoi donc ?
— A cause de sa femme.
— Est-elle donc si acariâtre qu'on le dit ?
— Je ne sais pas si elle est acariâtre ou non, mais ce que je sais, c'est qu'elle trompe son mari.

— Pas possible !
— J'en suis certain.
— Avec qui ?
— Avec Félicien Blais.
— Mais c'est son meilleur ami.
— Justement. C'est ce qu'il y a de répu- gnant dans l'histoire.

— Elle trompe son mari avec ce gamin ?
— Elle est comme beaucoup de femmes qui ne sont plus de première fraîcheur. Les jeunes coqs les intéressent.

— Et ce pauvre Maisonneuve ne se doute de rien ?
— Bien entendu ! Sans cela, il n'accueillerait pas Félicien Blaise sous son toit et ne l'emmènerait pas à la chasse avec lui.

— Quel dommage ! Un si brave homme !
— C'est toujours les meilleurs qui n'ont pas de veine.
— Il devrait en avoir, au contraire.
— Farceur !...

— Je crois qu'il avait rendez-vous avec des amis.
— Tant mieux ! Mais va-t-il rentrer pour dîner ?
— Certainement. Il m'a dit : « A tout à l'heure ».

— Alors, il ne va pas tarder.
— C'est bien mon avis.
Or la soirée s'écoula et M. Maisonneuve ne revint pas. A minuit, sa femme commença à s'inquiéter :

— Pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé !
— Que pourrait-il lui arriver ?
— On ne sait jamais ! Tu sais qu'il n'est pas solide sur ses jambes. Il a pu tomber...
— Il s'est plutôt attardé au café, avec ses camarades.
— Ce n'est pourtant pas dans ses habitudes.
— Une fois n'est pas coutume. Allons donc nous coucher au lieu de faire des suppositions.

Le lendemain, lorsque M^{me} Maisonneuve se réveilla, son mari n'était pas encore rentré.

Et la journée du dimanche se passa sans qu'elle eut de ses nouvelles.

A la Jalousie, personne ne l'avait vu et ses habituels compagnons ignoraient tout de ce qu'il était devenu.

Ne sachant que faire, sa femme décida d'aller trouver le commissaire de Falaise pour lui faire part de ses craintes :

— J'ai peur qu'il ne lui soit arrivé malheur, expliqua-t-elle. Son ami Félicien Blais m'a dit qu'il était parti jouer aux cartes à la Jalousie mais, là, personne ne l'a aperçu.
— Il lui serait donc arrivé malheur entre les bois de Noron-l'Abbaye et la Jalousie.
— J'en ai bien peur.
— C'est donc là, reprit le magistrat, M. Prigent, que je vais faire des re-

cherches ; mais, en attendant, je compte recueillir moi-même la déposition de Félicien Blais. Dites-lui donc de venir me trouver.

— Je vais lui faire la commission immédiatement. Il habite au Val d'Aute.

Devant le commissaire, le jeune journaliste raconta exactement la même chose qu'à M^{me} Maisonneuve :

— Il est parti jouer aux cartes à la Jalousie.
— Était-il seul quand il vous a quitté ?
— Non.
— Avec qui était-il ?
— Avec deux chasseurs.
— Des amis à lui ?
— Je ne saurais vous dire : je ne les connais pas.

— Comment, vous êtes le meilleur camarade de M. Maisonneuve et vous ne connaissez pas ceux avec lesquels il avait l'intention de faire une partie de cartes ?
— C'est pourtant la vérité.
— Dites plutôt que c'est invraisemblable.

Longtemps Félicien Blais continua d'affirmer qu'il ne pouvait pas dire autre chose,

aussi abject que Félicien Blais. C'est ce que penseront vraisemblablement les jurés chargés d'examiner son cas.

... ET CELUI DE LIMOGES Moins grand-guignolesque, mais plus douloureux encore, est le drame qui se déroula à Limoges.

Un gosse de seize ans, Roger Bonnefont, s'est jeté sur deux de ses camarades, Jean-Louis Brun, treize ans et Claude Brun, six ans ; a tenté d'étrangler l'aîné, puis, allant charger le fusil de son père, il a tué le plus jeune.

Pourquoi ? Mais voyons d'abord les faits : Vendredi dernier, Jean-Louis Brun, domicilié chez ses parents, 11, rue Paul-Laffargue, ramenait de l'école son jeune frère Claude.

A peine était-il arrivé au premier étage de la maison qu'une voix l'appela :
— Jean-Louis !
Il se retourna. C'était un de ses camarades, Roger Bonnefont, de trois ans son aîné.

— Que veux-tu ?
Alors, une phrase inexplicable sortit de la bouche du jeune garçon :
— Je veux te tuer.

En même temps, il lui sauta à la gorge et essaya de l'étrangler. N'y parvenant pas, il se précipita dans la cuisine de son logis, prit le fusil de son père, le chargea de deux cartouches, revint sur le palier, visa le petit Claude et appuya sur la gâchette.

Une détonation, un long cri de douleur, le bruit d'une chute : atteint au cou, Claude Brun venait de s'écrouler, tué net.

— Au secours ! hurla son frère.

Lorsque des voisins accoururent, ils eurent toutes les peines du monde à désarmer le précoce criminel qui se débattait longuement. Il fallut, pour venir à bout de sa résistance, le ligoter avec une corde.

Conduit au parquet, Roger Bonnefont déclara en tremblant qu'il ne s'expliquait pas pourquoi il avait agi ainsi.

— Jean-Louis Brun et son frère Claude, dit-il, étaient mes camarades de jeu. Nous nous amusions souvent avec des armes. Vendredi soir, quand Claude est revenu de l'école, nous avons recommencé à jouer sur le palier de l'étage que nous habitons. C'est Jean-Louis Brun qui a détaché le fusil de mon père ; moi j'y ai mis les cartouches. J'ai visé le petit Claude en disant : « Je te tue ». Comment le coup est-il parti et l'a-t-il foudroyé ? Je ne sais pas.

Mais il apparut bientôt que ce récit était des plus fantaisistes.

En effet, entendu par le magistrat instructeur, Jean-Louis Brun précisa que l'assassin lui avait dit, son coup fait :
— Tu diras que c'est toi qui as tué ton frère.

— Vous ne vous étiez jamais disputés ?
— Jamais.
— Vous jouiez parfois ensemble ?
— Souvent.

Comment, dès lors, expliquer le geste meurtrier de Roger Bonnefont ?
— Folie, disent les uns.
— Méchanceté, disent les autres.

On m'a donné une troisième version :
— Roger avait des instincts pervers. C'est un vicieux-né : il a pu concevoir une louche passion pour l'un ou l'autre des deux frères ; mais il a été repoussé...
— Ce serait, alors, pour se venger ?
— Je crois.

La suite de l'instruction nous le dira, car, malgré son jeune âge, Roger Bonnefont a été inculpé de meurtre.

FOULE ET GARDE MOBILE



La visite à Paris de MM. Chamberlain et Halifax, ainsi que de leurs épouses, avait attiré à Paris, le long des trottoirs et à la gare du Nord, une foule énorme. Quelques cris hostiles à l'adresse des hommes d'Etat britanniques, et quelques arrestations. Deux condamnations s'ensuivirent. Une vue de la foule gare du Nord. (Safara.)

qu'il ignorait tout de ce qu'était devenu le glorieux blessé de guerre ; et puis, lorsqu'il comprit qu'il perdait son temps et qu'il n'arriverait jamais à convaincre M. Prigent, il se décida à changer ses batteries. Baissant la tête, d'une voix à peine perceptible, il avoua :

— Je sais où il est. Il s'est suicidé.
— Pourquoi ne pas l'avoir dit plus tôt ?
— J'avais peur d'être soupçonné.
— Parfait ! Conduisez-nous sur les lieux.

Une heure plus tard, dans les bois tragiques, le médecin légiste, après s'être penché sur le cadavre de M. Maisonneuve, donnait la terrible précision que voici :
— Cet homme a été atteint de deux coups de feu.

Deux coups de feu ! La version de Félicien Blais s'effondrait.
— Expliquez-vous, ordonna M. Prigent.
— Voilà : je vous ai menti. Maisonneuve souffrait beaucoup. Il m'avait souvent dit qu'il se tuerait. Samedi, en pleine partie de chasse, il s'éloigna de moi et, aussitôt après, j'entendis un coup de feu. Quand j'arrivai auprès de lui, il vivait encore ; par gestes, il me fit signe de l'achever. Je lui ai obéi...

Cet homme, coupa le praticien, a été tué à cinq mètres environ de distance. Il n'a donc pu se tirer un premier coup de feu lui-même.

Tous ceux qui assistaient à cette terrible scène virent soudain le jeune homme blémir. Sa culpabilité ne faisait plus aucun doute pour personne. Cependant, il essaya encore de lutter, désespérément :

— Cette fois, je vais vous dire la vérité, la vraie Maisonneuve m'a supplié de le tuer, en me disant qu'il savait que j'étais l'amant de sa femme et qu'il souffrait trop. J'ai voulu refuser, mais il a insisté en me disant que je n'étais qu'un sale type si je ne lui obéissais pas.

« Ne sachant plus ce que je faisais, je l'ai fusillé à cinq mètres. Il est mort immédiatement et j'ai pris la fuite.

Implacable, le médecin légiste dit encore :
— La victime a dû survivre une bonne demi-heure à ses blessures.

Plus pâle encore que tout à l'heure, Félicien Blais articula péniblement :

— Je ne sais pas... Je me suis sauvé... vite... très vite...
— Gendarmes, arrêtez cet homme !

C'est le lendemain seulement que le journaliste entra dans la voie des aveux.

La nuit, sans doute, lui avait porté conseil...
— Je vais tout vous raconter, commençait-il.

Et il entreprit son écoeuvante confession :
— Je croyais que mon camarade venait de toucher sa pension. C'est pour le voler que je l'ai tué par surprise. Mais il n'est pas mort tout de suite et j'ai été obligé de le regarder mourir pour être sûr qu'il ne parlerait pas ensuite. Il n'avait d'ailleurs pas d'argent sur lui.

— Il n'a pas tiré ?
— Non, mais il fixait sur moi des grands yeux que je vois encore.

Des grands yeux qui, parbleu ! ne comprenaient pas.

Qu'on imagine cette scène horrible, ce brave homme abattu par celui qu'il considérait comme son meilleur ami et sans savoir pourquoi.

Rarement, disons-le, nous nous trouvâmes en présence d'un assassin aussi cynique.

NOUVEL UNIFORME



Les gardiens de prison français vont être dotés d'un nouvel uniforme. Le voici. Ce gardien ne ressemble-t-il pas à un coquet aviateur ? (H. M.)

AGENTS SECRETS

Les renseignements au fil de l'eau.



Le 26 septembre 1914, la Cour martiale est réunie dans une petite maison de Sézanne, sous la présidence du colonel Michel, qu'assistent le capitaine de gendarmerie Lucas et le lieutenant Gervais.

Il avait à juger des espions, une bonne dizaine d'individus arrêtés depuis quelques jours et inculpés d'avoir renseigné l'ennemi, sur nos mouvements de troupes, en communiquant avec lui à travers les lignes. Plusieurs ont même été pris en flagrant délit...

Trois semaines venaient de s'écouler depuis la victoire de la Marne. Pour arrêter la poussée victorieuse de nos troupes, les Allemands s'étaient mis à creuser la terre, à s'enterrer dans un réseau de tranchées protégées par des fils de fer. Mais, si, par ce renforcement demandé à la fortification, ils parvinrent à enrayer l'avance des alliés, en s'enterrant dans leurs abris, ils enterrèrent avec eux leur plan, comme le dit le général Joffre, un plan qui était de mettre hors de cause l'armée franco-britannique dans le minimum de temps et de pénétrer dans Paris.

Avant de se cacher derrière des barbelés, les Allemands avaient fait un effort inouï pour conjurer leur défaite et la bataille avait fait rage dans le secteur de la 9^e armée, où je me trouvais, et que commandait le général Foch. Nous tenions alors les lignes de Sézanne à Sommesous, en liaison avec la 4^e armée du général Langle de Cary.

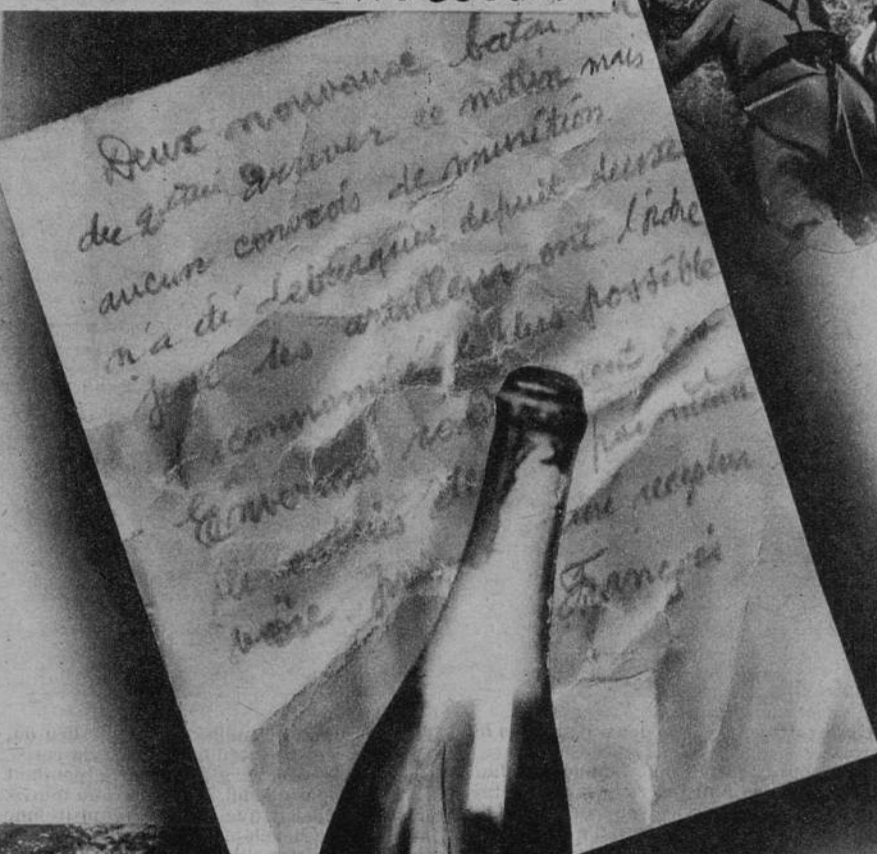
Après avoir ainsi repoussé l'ennemi loin du terrain qu'il avait réussi à atteindre, nos troupes soufflaient un peu devant ses lignes fortifiées. L'offensive allait-elle reprendre ? La pénurie d'obus nous interdisait d'y songer pour le moment.

Quant aux Allemands, ils cherchaient à pallier leur défaite par l'espionnage et la délation avec le concours de quelques Français. Et cela, avouons-le, d'une façon plutôt habile...

...Si habile même que personne chez nous n'en aurait jamais eu l'idée.

Mais j'en reviens à nos soldats, ou plutôt aux lignes qu'ils occupaient sur le front de la 9^e armée. Établies exactement en face de celles qu'avait hâtivement constituées l'ennemi battu, elles présentaient par endroits de dangereux saillants pouvant être pris de flanc par des tirs meurtriers de mi-

Souvenirs inédits du 2^{me} Bureau



La veille au soir, un déluge de projectiles s'abattit sur nos positions.

traillieuses. Le premier soin du commandement fut donc de les rectifier par de petites attaques successives préparées dans le plus grand secret.

Il n'en est cependant pas moins vrai qu'un coup de main, même minime, donne lieu à une mise en place de troupes, à une concentration d'artillerie qui ne peuvent échapper aux regards des occupants du proche arrière.

Dans l'affaire qui nous intéresse, il s'agissait de réduire un saillant dans un petit bois proche de La Fère-Champenoise, et l'attaque allait se déclencher un matin quand, la veille au soir, un déluge de projectiles s'abattit sur nos positions de départ, montrant de la façon la plus nette que l'État-major ennemi avait été mis au courant de notre projet. Quarante-huit heures plus tard, une opération identique, préparée dans la forêt de la Loge, était également évanouie.

Qui vendait nos plans à l'ennemi ? A cette époque, on avait vite fait de soupçonner n'importe qui : un berger qui déplaçait ses troupeaux sur une colline, un habitant passant et repassant devant une lampe allumée près de sa fenêtre, mais combien de fois se trompa-t-on et dut-on relâcher un brave homme après lui avoir fait des excuses ? D'ailleurs, dans notre secteur, les troupeaux n'existaient pas et rares étaient

les habitants à être demeurés dans cette zone dangereuse que constituait toute la contrée. Les Allemands, cependant, l'avaient occupée pendant près de quinze jours et il n'était pas impossible qu'ils y eussent recruté ou placé des agents chargés de communiquer par un moyen quelconque avec leurs lignes qui s'étendaient à moins d'un kilomètre des nôtres.

Le commandement demanda donc au Service des renseignements de rechercher l'endroit où se produisaient les fuites et d'en arrêter les auteurs.

Je débutais dans ce service qui, jusqu'à l'heure, avait été pratiquement inexistant. Je n'en connaissais guère que la théorie rigide, l'expérience et la souplesse me manquaient et ce n'est pas, dans notre métier, avec de la bonne volonté qu'on y supplée. Mes hésitations furent donc grandes en face du problème qu'on me donnait à démêler.

Rentré chez moi, je m'absorbai dans la lecture de la carte, opération qui ne fit pas avancer d'un pas mes investigations, mais qui, on le verra par la suite, devait me mettre sur la bonne voie. Par quel moyen peut-on communiquer à un kilomètre de distance, lorsqu'il n'y a plus ni télégraphe ni téléphone ? Aussitôt, la théorie me répondait : téléphonie par le sol, signaux lumineux, pigeons voyageurs. Je décidai donc de procéder par élimination.

La téléphonie par le sol me paraissait assez difficile à utiliser, car il eût fallu disposer d'appareils que je croyais bien ne pouvoir rencontrer dans la région : cependant rien ne devant être laissé à l'inconnu, j'alertai la Prévôté aux armées en lui demandant de faire toutes recherches utiles dans ce domaine. Les maires furent prévenus et aussitôt tout le monde surveilla, dans le secteur qui lui était propre, les allées et venues des habitants. En même temps, car il me fallait aller au plus vite, les maisons furent soumises à un contrôle rigoureux afin de savoir s'il n'y aurait pas de colombier clandestin. C'était peu probable, car ne vous ai-je pas déjà dit que le pays avait été complètement évacué quelque temps auparavant et que rien de vivant n'avait pu subsister ; en outre, même isolé, un pigeon qui vole attire nécessairement l'attention et personne ne se souvenait d'en avoir vu.

Parallèlement à ces recherches, je me mis à suivre attentivement, sitôt la nuit venue, les signaux lumineux qui pourraient être faits, car j'avais la conviction absolue que c'était là que je trouverais la clé de l'énigme. Me voici donc dès la nuit tombée à l'affût des lumières. C'était une besogne assez facile, car il n'y avait presque personne dans le pays ; les évacués n'ayant pas encore obtenu la permission de rentrer dans leurs foyers dont beaucoup, hélas ! n'existaient plus et dont les autres étaient soumis



C'était grâce à la rivière que ces gens communiquaient avec l'ennemi.

(1) Voir Police-Magazine, n^{os} 391 à 418.



Dans la bouteille, les Allemands trouvaient de précieux renseignements.

chaque jour à un intense bombardement. Dans ces conditions, il y avait peu de maisons à observer et bien que patiemment j'eusse passé la nuit à scruter attentivement l'obscurité, le petit jour me trouva sans avoir avancé d'un millimètre dans mes recherches. A dix heures du matin, je prenais connaissance des rapports négatifs de la gendarmerie et tout était à recommencer.

J'étais à ce moment passablement dépit, car, d'une part, je tenais à aboutir rapidement par satisfaction d'amour-propre, et, d'un autre côté, j'étais talonné par le service qui me demandait des nouvelles à chaque instant de la journée. Je m'accordais encore le répit de la nuit prochaine, espérant que ce qui ne s'était pas révélé hier pouvait être connu aujourd'hui et, en prévision d'une nuit de veille, j'allai me coucher. La nuit porte conseil, a-t-on coutume de dire, mais ce proverbe doit être aussi faux sans doute que les autres ; car j'eus beau retourner le problème de toutes les façons, je n'arrivais pas à lui trouver une solution. J'avais à peine dormi deux heures, lorsqu'il me fallut aller reprendre ma faction ; fort heureusement, le temps était beau et je ne risquais guère de m'endormir, des pétarades éclatant de tous côtés.

Deux heures du matin étant passées sans que j'eusse encore rien trouvé, excédé, je changeai de secteur et me portai plus au nord, dans l'espoir que la place serait meilleure, mais, là encore, même insuccès que la veille et aux premières lueurs du jour, je fus obligé de m'avouer vaincu.

Ces deux échecs m'avaient mis de fort méchante humeur et c'est avec amertume que je répondis aux demandes de renseignements qui me parvinrent ce jour-là. De son côté, la gendarmerie avait fait chou blanc. Au fur et à mesure que la journée s'écoulait, je devenais de plus en plus nerveux et je me rendais parfaitement compte qu'il devait exister quelque indice que je ne connaissais pas et que seul le hasard pouvait me mettre sur ces traces. A ce point de vue du moins, je ne m'étais pas trompé.

A huit heures du soir, comme les deux autres jours, j'allai reprendre ma veille. Je m'étais posté, cette nuit-là, sur le bord d'un petit ru que les dernières pluies avaient quelque peu gonflé : il s'appelle un peu pompeusement la Superbe et coule dans la direction de La Fère-Champenoise. J'avais établi mon observatoire dans les branches d'un arbre miraculeusement conservé, d'où il m'était possible de distinguer le moindre feu qui viendrait à s'allumer. J'étais là depuis un assez long moment, et il pouvait être près de minuit, quand j'entendis marcher au-dessous de moi : il devait y avoir deux personnes conversant à voix basse, sans que j'arrivasse, à saisir le sens de leurs paroles. Au bout de quelques pas, elles s'arrêtèrent et je distinguai très nettement le « flocc » caractéristique que produit dans l'eau la chute d'un corps. Que venaient-ils donc de jeter à cet endroit ? Ce ne pouvait être un animal encombrant, car je crois bien qu'il ne devait plus y en avoir dans le pays. Étaient-ils venus cher-

cher de l'eau ? Je n'avais pas perçu le glissement duseau plein qu'on ramène au bord. Au bout de quelques minutes, le même bruit se fit entendre et j'y prêtai attentivement l'oreille. C'était tout ce que je pouvais faire ; j'eus bien, un instant, l'intention de me glisser en bas de mon arbre, mais je ne pouvais le faire sans bruit et, infailliblement, j'attirerais l'attention. Mieux valait essayer d'entendre et c'est ce à quoi je m'employai.

Il devait y avoir un homme et une femme.

— Enfin, disait la voix mâle, c'est parti ; le courant

que ces gens communiquaient avec l'ennemi et qu'ils devaient jeter à l'eau un récipient quelconque contenant les renseignements que celui-ci attendait. Inutile donc de chercher des signaux lumineux, ces gens utilisaient un moyen beaucoup plus simple et surtout beaucoup plus sûr. Il ne me restait qu'à attendre le coup de canon de 8 heures qui servait d'accusé de réception. Je me couchai jusque-là, sans qu'il me fût possible de dormir tant mon esprit était tendu. A 7 heures, j'étais dehors et, sur tout l'ensemble du front, on entendait une violente canonnade. Comment reconnaitrais-je le fameux coup ? me demandais-je. Mais j'avais tort de me préoccuper puisque, à l'heure précise, un coup de canon très proche éclata ; il était facile de comprendre que c'était celui que mes gens attendaient.

A dix heures, au rapport journalier de la gendarmerie je demandai à connaître les noms de tous les habitants du pays ; il en restait exactement huit, demeurés là on ne savait pourquoi. Deux couples vivaient de la vente de produits aux soldats ; quant aux autres, c'étaient des gens ayant à peu près perdu la raison et qu'il avait été impossible d'arracher à leur sol.

Mais le doute subsistait quant à l'identité du couple noctambule, et ce serait seulement sur place qu'il me serait loisible de savoir à qui j'avais à faire.

Dès 9 heures du soir, j'étais de nouveau à mon observatoire, mais non pas sur

tion. Et, en outre, c'était signé : François.

L'homme n'eut pas un geste ; à peine pâlit-il un peu, mais il continua à refuser de répondre lorsque je lui demandai le nom de ses complices. Dans ce cas, j'en usais comme on doit le faire, j'envoyai chercher la femme. Dès qu'elle le vit, elle comprit toute l'histoire et fit un geste vers la porte, sans penser qu'elle était solidement gardée. Alors elle s'éroula sur un banc en sanglotant. Lui restait impassible.

— Voyez-vous, s'écriait-elle en se tortant les mains, j'ai essayé par tous les moyens de l'empêcher de se livrer à cette besogne, mais je n'ai jamais pu arriver à un résultat. Maintenant nous sommes perdus par sa faute. Et cependant, moi, je n'y suis pour rien.

Cela je le savais, pour l'avoir entendu de mes propres oreilles, aussi je décidai de mettre fin à cette pénible scène et fis entrer la femme dans la pièce voisine. Là, tranquillement, j'essayai de la circonvenir :

— Voyons, lui dis-je, vous savez ce qui vous attend tous les deux : il ne peut y avoir aucune indulgence pour une pareille chose : je veux bien croire que vous n'avez pas aidé votre mari, cependant vous étiez avec lui hier au soir !

— Ce n'est pas mon mari, me répondit-elle en essayant ses yeux dans un geste de fierté, j'étais employée chez lui quand il tenait son bistrot et puis, un beau jour, je suis devenue sa maîtresse. J'ai reçu beaucoup plus de coups que de caresses et, si je n'avais pas feint d'être d'accord avec lui il m'eût tuée. Mais vous pouvez me croire, je ne suis pas coupable.

— S'il en est ainsi, il vous reste une seule manière d'avoir droit à l'indulgence, c'est de me dire tout de suite si vous en connaissez d'autres à faire cet infâme métier contre leurs compatriotes. Vous rendez-vous compte que vous poignardez dans le dos ceux qui sont de la même race que la vôtre et qui se battent pour la France ?

J'avais touché juste et c'est entre deux sanglots qu'elle m'avoua qu'il existait toute une bande d'individus se livrant au même trafic. Pendant l'occupation allemande, les femmes avaient eu des complaisances pour nos ennemis, ce qui avait valu aux hommes d'être embrigadés parmi leurs auxiliaires. Avant la retraite, les Allemands leur avaient remis quelques centaines de francs volés ailleurs sans doute, en leur promettant monts et merveilles s'ils servaient loyalement l'armée teutonne.

Dans le même pays, l'autre couple faisait partie de l'organisation, mais celui-ci signait ses messages du nom de Jacques. Puis, dans le pays voisin, un groupe de quatre individus : trois hommes et une femme qui, eux, déposaient leurs bouteilles dans le petit ruisseau des Auges qui se réunissait au ru la Superbe pour former la Vaure. Enfin, en face de la forêt de la Loge, un autre groupe d'individus opérait dans le Grand-Morin.

Le lendemain soir, tout le monde était pris et, aujourd'hui, c'est-à-dire moins de vingt-quatre heures après la capture du dernier, ils passaient devant un tribunal sommaire afin de recevoir la juste punition de leurs crimes. Il y avait là dix individus, six hommes et quatre femmes qui toutes étaient connues pour avoir accordé leurs faveurs aux envahisseurs ; quant aux hommes, trois étaient bos-sus, un boiteux et les deux autres réduits à l'état d'avortons.

Les débats furent très courts : il ne pouvait y avoir de doute quant à la culpabilité de tous. Il s'agissait seulement de doser les peines suivant l'appréciation des juges. Il y eut des dépositions épiques, chacun rejetant sur son voisin ses propres responsabilités et personne ne voulant s'avouer coupable.

Néanmoins, au bout de quelques minutes de délibération, les juges, très graves, rapportaient la sentence aux termes de laquelle les hommes et deux femmes étaient condamnés à mort.

Deux échappaient au châtiement suprême pour aller dans une maison centrale jusqu'à la fin de leurs jours.

Sur toutes les rivières on installa désormais des bar-rages.

LOUIS BRUNET.

(A suivre.)



est assez violent, dans deux heures ils les auront.

— Ecoute, faisait la femme, il faut t'arrêter : cette nuit j'ai rêvé que tu t'étais fait prendre et tu vas voir qu'un de ces jours il va t'arriver malheur. Tu sais ce que cela te coûtera !

En passant sous mon observatoire, les voix se firent plus distinctes, ce qui me permit plus tard de les reconnaître facilement.

— Que veux-tu qu'il m'arrive ? disait l'homme en assurant sa voix. Personne ne peut se douter de ce truc qu'ils nous ont appris. C'est égal, ce sont des malins. Enfin nous pouvons être tranquilles, on a reçu une bonne pincée et puis on est sûr que notre maison restera debout. Avec le pignard qu'on vend aux soldats, on gagne notre vie, car, en même temps qu'ils viennent boire chez nous, ils nous donnent tous les renseignements dont nous avons besoin. Et puis tu verras, les Allemands vont un de ces jours reprendre le pays et à ce moment-là on pourra se sucrer !

Mais la femme était visiblement incrédule :

— Tu verras, protestait-elle, que tout cela finira mal et, si tu veux me croire, tu laisseras ces affaires à d'autres.

— En attendant, reprenait l'homme, si l'on entend demain matin à huit heures le coup de canon habituel, c'est que tout sera bien arrivé et alors je reviendrai demain soir, car ce coin a l'air favorable.

Il ne me fut pas possible d'entendre la suite, car les promeneurs nocturnes s'étaient éloignés. J'attendis donc qu'ils fussent assez loin pour me jeter en bas de mon observatoire et courir vers le lieu d'où m'avait semblé provenir le bruit d'une immersion, mais la nuit était terriblement noire et j'eus beau écarquiller les yeux, il me fut impossible de rien distinguer. Je revenais donc chez moi lorsqu'un éclair illumina mon cerveau.

Je ne me précipitais pas hors de l'eau comme Archimède, mais mentalement je me criais bien fort : « J'ai trouvé ! » Je venais de comprendre que c'était grâce à la rivière

l'arbre, dans le taillis voisin du lieu où, la veille, j'avais entendu la chute du corps. Je m'étais couché à plat ventre pendant qu'à deux pas de moi, blotti dans un fourré, un sous-officier que j'avais réquisitionné attendait le développement de l'opération, prêt à m'assister si besoin était.

Mes espions viendraient-ils ce soir ? Je me le demandais avec l'anxiété d'un débutant qui sait aussi qu'il risque sa vie à vouloir regarder de trop près certaines choses.

Nous n'eûmes pas à attendre longtemps. Un homme marcha vers le fourré, passa près de nous à nous frôler et se dirigea vers la berge de la Superbe, distante à peine de quelques mètres. Il me sembla qu'en étendant la main j'aurais pu lui saisir les pieds.

Il s'arrêta, regarda tout autour de lui et, sortant un objet de sous sa veste, il se préparait à le lancer dans le courant du ru, quand je l'attrapai par les jambes et le fis brusquement tomber. Mon sous-officier arriva sur lui en même temps que moi et nous nous rendîmes maîtres de l'individu sans grand peine.

Il avait, dans sa chute, laissé tomber l'objet : une bouteille champenoise dont nous nous emparâmes précieusement. L'homme fut ensuite « saucissonné » avec nos ceinturons et dut, en notre compagnie prendre le chemin de l'État-major.

L'interrogatoire commença. Vainement, car l'espion demeura muet. Que nous importait, après tout, qu'il parlât puisque nous tenions sa bouteille, soigneusement bouchée et cachetée à la cire, avec, dans le fond, deux morceaux de fonte pour la lester ! Ainsi descendait-elle le fil de l'eau, son goulot seul émergeant, portant à l'ennemi un papier où on lisait, d'une écriture grossière, ce document :

Deux nouveaux bataillons du 2^e arrivés ce matin, mais aucun convoi de munitions n'a été débarqué depuis deux jours, les artilleurs ont l'ordre d'économiser le plus possible. Enverrai renseignements complémentaires demain par même voie. Prière accuser réception.

Quand les crocodiles servent d'instrument de meurtre

La république africaine du Liberia, fondée en 1847 par des nègres américains affranchis et ramenés sur le continent noir, est encore en grande partie inexploree. Les nègres, de langue anglaise et de religion protestante, en forment la classe dirigeante et l'aristocratie.

Mais l'intérieur de ce pays est habité par des nègres barbares, païens, fétichistes, qui ne vont jamais dans les villes du Liberia : la capitale Monrovia (7 000 habitants), Grand Bassa et Cape-Palmas.

Un jour, deux Américains audacieux, Jim Palmer et sa femme Betty, quittèrent Monrovia pour parcourir le grand plateau inconnu qui occupe la majeure partie du pays et où vivent les tribus des Mendis, des Mandingues, des Groubos et des Krous. Palmer pensait découvrir dans le Liberia des richesses insoupçonnées.

Quatre mois s'écoulaient sans qu'on eût la moindre nouvelle du couple.

Mais un matin, Palmer reparut à Monrovia, hâve, fatigué. Il alla tout droit au consulat américain et raconta en pleurant que des indigènes avaient attaqué sa femme et l'avaient jetée dans un fleuve infesté de crocodiles. Les horribles bêtes déchiquetèrent la malheureuse en une minute.

— Le cri angoissant, désespéré, de Betty retentit encore dans mes oreilles ! répétait Jim.

Le consul des États-Unis demanda aux autorités du Liberia de procéder immédiatement à une enquête.

Après des semaines et des mois de recherches, on trouva enfin la tribu coupable de la mort de Betty Palmer.

Le « sorcier » de cette tribu, arrêté et conduit à Monrovia, ne nia point les faits. Par le truchement d'un interprète — car le sorcier ne connaissait pas l'anglais, — il raconta comment la femme fut sacrifiée aux crocodiles, malgré la résistance opposée par Palmer.

— Nous avons suivi les préceptes de nos dieux, ajouta le sorcier, car la femme était folle, et, si nous ne l'avions pas jetée aux crocodiles, la folie aurait contaminé nos villages.

Il existe, en effet, parmi les tribus de l'intérieur du Liberia, une vieille croyance selon laquelle les fous doivent être livrés aux monstres du fleuve, sinon leur folie se répand sur terre.

Palmer n'obtint donc pas le châtiement des coupables, car il dut reconnaître lui-même que sa femme avait donné quelques signes de dérangement cérébral, provoqué par l'intense chaleur et l'insolation. L'Américain rentra à New-York et y épousa bientôt une riche divorcée.

Cependant, un Libérien de marque apporta un jour au consulat des États-Unis à Monrovia un coffret.

— On a découvert cela près du fleuve des crocodiles. Nous pensons que ce coffret a appartenu à votre compatriote Palmer.

Le consul étudia le contenu du coffret et y trouva un document effrayant, écrit de la main de Betty Palmer. C'étaient des feuilles de son journal. Le consul y lut, entre autres :

« Début de mai. Mon mari s'entend bien avec les indigènes. Malheureusement, je ne comprends pas leur langage. Nous avançons sans incidents.

« Fin mai. Jim dit que je trouble ses relations avec les noirs en ne me comportant pas comme une femme doit le faire dans ce pays. Il faut qu'en rencontrant leurs femmes, je tire la langue. Il paraît que cela veut dire : je respecte la femme noire.

« Juin. Jim m'a donné une leçon. Nous verrons demain un important chef de tribu flanqué de son grand prêtre sorcier. Je dois me jeter devant eux par terre, me tordre et crier. Il prétend que, si je ne suis pas ses conseils, il ne pourra pas obtenir d'eux des renseignements dont il a besoin. Car il croit qu'il y a dans la région des gisements d'or. Étranges mœurs ! »

Ainsi, Palmer avait poussé sa femme à faire des gestes insensés afin qu'on la prit pour une folle. Il savait que les indigènes, effrayés, la jetteraient dans le fleuve comme le veut leur loi. Il se débarrassa ainsi de la malheureuse et rentra à New-York libre d'épouser la riche dame sur laquelle il avait jeté son dévolu.

Palmer fut arrêté à New-York au moment où il se rendait avec sa deuxième femme dans un élégant « night club ». Il se pendit en prison.

ANDRÉ-G. BLOCK.

UN ROMAN COMPLET ET INÉDIT de Georges SIMENON

pour **50 Centimes**

VOILA CE QUE VOUS OFFRE CETTE SEMAINE

POLICE-ROMAN

VOTRE JOURNAL FAVORI

DEMANDEZ PARTOUT



Une Récompense de 10.000 francs pour personnes chauves et clairsemées



Une belle poussée de barbe et de cheveux peut être obtenue par l'usage de la lotion capillaire balsamique « Comos », pendant 14 jours. Cette lotion fait repousser les cheveux et la barbe de toutes personnes chauves ou dont la chevelure est clairsemée. « Comos » est le meilleur produit dans ce domaine de la science moderne, étant la seule lotion balsamique qui fasse réellement repousser les cheveux et la barbe, même sur des personnes âgées. « Comos » fait repousser les papilles mortes après un usage de quelques jours et après un temps très court les cheveux poussent avec grande vigueur.

L'INNOCUITÉ EST GARANTIE, s'il n'est pas vrai, nous paierons UNE SOMME NETTE DE 10.000 FRANCS à toute personne sans cheveux et sans barbe qui aura employé « COMOS BALSAM » pendant trois semaines, sans résultat.

« Comos » donne aux cheveux et à la barbe une apparence superbe et une belle ondulation, ainsi qu'une coupe douce et délicate ; sur demande adressée à la Société, « Comos » est envoyé dans toutes les parties du monde.

Un paquet « COMOS » coûte 120 fr. — Deux paquets coûtent 200 fr. recommandé franco, sur PAIEMENT d'avance ou contre REMBOURSEMENT, Hors de France : Seul mode de paiement d'avance.

COMOS-MAGAZINE, Copenhague V, Danemark, 3

L'ALMANACH VERMOT 1939

est paru

VÉRITABLE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE

CONTES ET NOUVELLES HUMORISTIQUES OU DRAMATIQUES. — « DIS-MOI QUAND TU ES NÉ... JE TE DIRAI QUI TU ES ! » (SENSATIONNELLE ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE L'ÂME HUMAINE D'APRÈS LE CIEL DE NAISSANCE). — RECETTES ET RENSEIGNEMENTS DE TOUTES SORTES. — CONSEILS MÉDICAUX. — DISTRACTIONS DE FAMILLE. — JEU PROPHÉTIQUE AMUSANT. — CARTES POSTALES À DÉTACHER. — ILLUSTRATIONS HORS TEXTE EN COULEUR, ETC. — BIOGRAPHIES ILLUSTRÉES ET ADRESSES COMPLÈTES DES MEMBRES DU PARLEMENT (SÉNATEURS ET DÉPUTÉS).

368 pages ornées de plus de 1 000 dessins et reproductions photographiques.

EN VENTE PARTOUT

L'exemplaire : broché, Fr. 10 ; relié, Fr. 15.50

Envoi franco recommandé : FRANCE : broché, Fr. 13.20 ; relié, Fr. 18.70 ; (Étranger : broché, Fr. 16.90 ; relié, Fr. 23.45), adressés à l'Administration de l'Almanach Vermot, 43, rue de Dunkerque, Paris (10^e).

Compte chèque postal : 259-10. Aucun envoi contre remboursement.

POUR LA VENTE EN GROS, S'ADRESSER AUX

MESSAGERIES HACHETTE, 111, rue Réaumur, PARIS (2^e).

Le secret de l'homme double

(Suite de la page 5.)

Hervault, le 14 juillet dans la journée et le 15 juillet au matin était à la fois à Flines, chez M. Deleduc et à Grès, chez M^{me} Planeix.

Voilà ! Comprenez-y quelque chose.

A moins qu'Hervault ait un double ou que, par suite de bien étranges et inexplicables circonstances, le 15 juillet ne soit pas tombé le même jour à Flines et à la Croix de Grès, ce qui est bien peu probable, à moins encore que, chez les uns, on vive avec l'heure d'été et, chez les autres, avec l'heure d'hiver, ce qui aurait permis pendant le battement à Hervault d'aller de Flines à Grès et inversement, en demandant à des automobilistes de le transporter gracieusement. Il n'est qu'une chose raisonnable à faire : se casser la tête contre les murs !

Nous verrons bientôt la solution qu'auront choisies les jurés du Nord pour résoudre la terrible énigme de l'« homme double ».

Une énigme au bout de laquelle se dresse la silhouette sanglante de la guillotine.

H. A.

PAGÉOL
RAJEUNIT LA PROSTATE
4 capsules par jour
CHATLAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris

ENVOI GRATUIT
d'un modèle d'essai
Ecrire Service N° 609 P. O.

Vous aurez tous de beaux cheveux

J'envoie « gratis et franco » mon livre précieux de bienfaits contre : chute, démangeaisons, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc... et activer repousse. Attestations admirables. Cela ne vous engage à rien, écrivez-moi : Sœur Haydée, des Bourdettes St-Agne, Route de Balma, TOULOUSE

LES NOUVEAUX ARTICLES D'HYGIÈNE « INVISIBLES »

VERITABLE MARQUE DE SECURITE

BLACK CAT

EN PUR « LATEX » AMÉRICAIN GARANTIS 5 ANS

sont absolument Indéchirables !

N°	Désignation. Qualité.	la Dz	les 3 Dz
100	IVOIRE, fin.....	16 f.	45 f.
101	VELOUTÉ, extra-fin.....	18	51
104	PELURE, super fin.....	24	69
114	LATEX, invisible.....	28	78
106	SOIE CHAIR, lavable.....	35	99

Il n'est jamais envoyé moins d'une Dz du même N°.

RECOMMANDÉ : le n° 114 « LATEX » invisible, d'une extrême finesse, mais indéchirable, et le n° 106 « SOIE CHAIR » lavable (sécurité).

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour dames et messieurs avec renseignements et prix.

ENVOIS rapides, recommandés en boîtes cachetées, sans aucune marque extérieure. (Discretion absolue garantie.)

PORT : France et Colonies : 2 fr. Etranger : 5 fr. Contre remboursement (sauf étranger) : 3 fr.

PAIEMENTS : par mandats-poste à la maison.

BELLARD - P. THILLIEZ
HYGIÈNE

55, Rue Notre-Dame-de-Lorette, PARIS-9^e
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 à 19 heures (vente discrète). Même maison : 24, Faug. Montmartre (boul.).

POLICE-MAGAZINE

Direction - Administration - Rédaction

3, rue Taitbout, PARIS (IX^e)

Téléph. : Taitbout 59-68 — Compte Ch. Post. 259-10 R.C. Seine 64-345.

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec prime) ...	75 fr.
	Un an (sans prime) ...	60 fr.
	Six mois (sans prime) ...	35 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	70 fr.
	Six mois ...	40 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

Le Gérant : J. ABELLÉ.

1874-11-33. — IMPRIMERIE SPÉCIALE DE « POLICE-MAGAZINE ».



La fermière lantaise Élisabeth Ducourneau, accusée d'avoir empoisonné sa mère et son mari à Belin, a été conduite sur place pour reconstitution de son crime. La foule l'a conspuée.



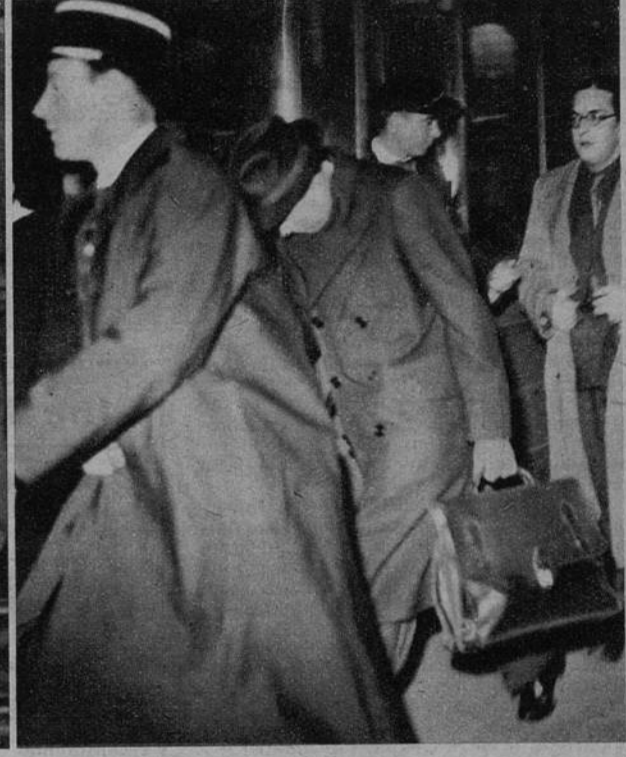
A gauche : Élisabeth Ducourneau dans sa ferme. A droite : Une attitude de l'empoisonneuse face au juge d'instruction d'Uhall. (F. P.)



Le pharmacien Macron, qui a été condamné à cinq ans de travaux forcés et à autant d'interdiction de séjour pour avoir empoisonné sa fiancée à Amiens, s'est pourvu en Cassation. Ci-dessus : Macron. (Rap.)



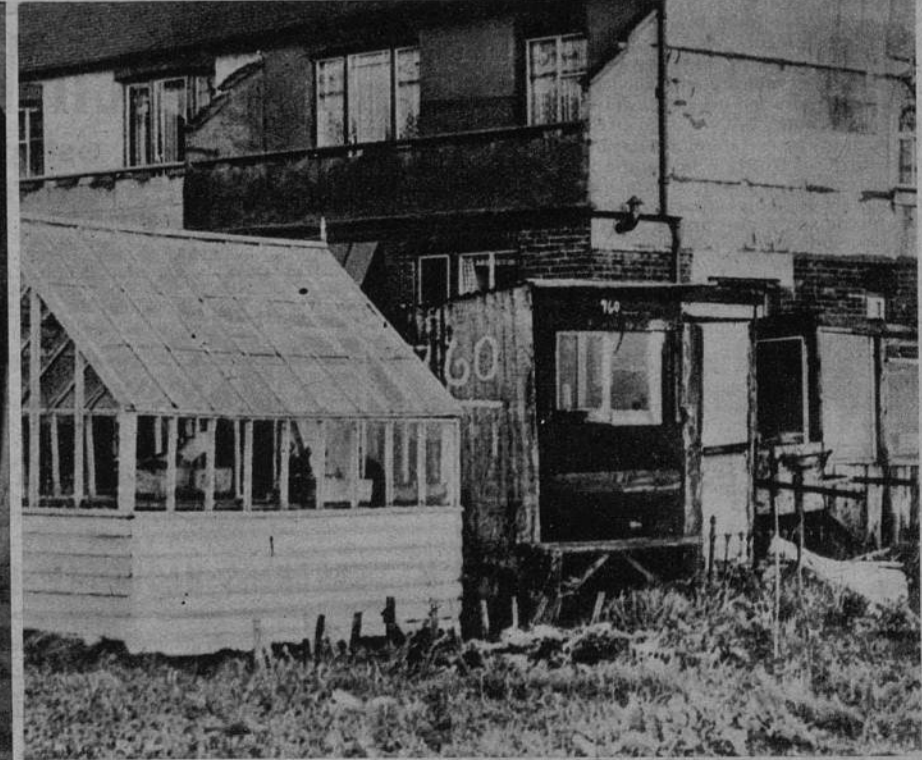
Émile Faure, ex-député d'Indre-et-Loire, a été poursuivi devant les Assises de la Seine pour trafic d'influence. Émile Faure reconnut avoir touché de grosses sommes d'argent. Il a été acquitté au bénéfice du doute. (Rap.)



Armand Crespin, ex-trésorier du C. S. A. R., arrêté à bord d'un bateau anglais, a été transféré à Paris pour y être conduit à la Santé. Voici l'ex-cagoulard à son arrivée dans la capitale. (Safara.)



A l'occasion de la visite de MM. Chamberlain et Halifax à Paris, les inspecteurs de Scotland Yard ont accompagné les illustres hommes d'État dans tous leurs déplacements. Voici les policiers britanniques, avec le chauffeur de M. Chamberlain, au quai d'Orsay. (F. P.)



En Angleterre, à Hove (Sussex), la petite Patricia Owens, âgée de quatre ans, a disparu, enlevée par un inconnu à bicyclette. Le cadavre de l'enfant, violée et étranglée, a été retrouvé sur un banc, devant une baraque misérable. Ci-dessus : Le lieu où l'on a découvert le petit cadavre. (F. P.)